

P23/E2,104

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— FOUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — — — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — — — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894.

A Son Honneur le Maire
et à Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me donner
l'autorisation de faire enlever par M. Boiss la clôture du
terrain qui se trouve au coin Sud-Ouest des rues St-Elizabeth
et St-Jacques (terrain de la nouvelle église), afin de permettre
à la Compagnie des Tramways de construire sans plus
de délai la double voie dont elle a absolument besoin
vis-à-vis cette propriété.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St-Henri.

No 5828

Acte de J. E. Varier et
enlèvement de la clôture
du terrain de la fabrique de
Blenin de par l'ancien
cel 17 Sept 194
J. E.

P23/E2,104

C.S.M.

Joseph Jacob

vs.

La Cité de St Henri

J'ai examiné la poursuite intentée par le demandeur contre la défenderesse et je suis d'avis que l'action telle que portée est mal fondée, pour les raisons suivantes :

1o. La section 4389 des Clauses générales des corporations de ville dit que pour contester un règlement ou une résolution du Conseil il faut être électeur municipal. Il ne suffit donc pas d'être propriétaire d'immeuble, comme le demandeur l'allègue, puisque par l'article 4227 des Clauses générales, il faut pour être électeur non-seulement être propriétaire, mais encore avoir payé toutes ses taxes et redevances municipales. Ce que le demandeur n'allègue pas dans son action.

2o. Le demandeur n'allègue pas non plus par son action que le Conseil ait donné suite à la résolution que le demandeur attaque. Il faut bien remarquer que le rapport du sous-comité a été adopté, mais avec amendement, et cet amendement changeait le temps du paiement. En sorte que le Conseil est lié en tant que M. Smith aurait accepté le rapport tel qu'amendé; ce qui n'est pas allégué dans la déclaration. Ces deux objections cependant pourraient être surmontées par le demandeur en amendant sa déclaration, ce qu'il obtiendrait probablement; mais à tout événement l'action telle que portée serait suivant moi renvoyée pour les deux raisons que je viens d'indiquer. Supposant que l'action serait amendée je considère qu'il y a une troisième raison pour faire renvoyer l'action.

L'article 4376 des clauses générales

des

des Corporations de ville dit que les résolutions peuvent être contestées de la même manière que les règlements et l'article 4389 indique la procédure à suivre pour faire annuler un règlement, ce qui doit être fait au moyen d'une Requête, et le droit de demander à annuler un règlement se prescrit par trois mois. J'admets bien que l'on peut, dans certains cas, demander par une action directe, sous le droit commun, l'annulation d'un règlement ou d'une résolution, même après l'expiration des trois mois. Bien que la jurisprudence ne soit pas fixée sur ce point, il semble être admis que la chose peut se faire dans certains cas bien particuliers; mais je suis d'avis que du moment que la partie qui se plaint est encore dans les délais accordés par les Clauses générales des Corporations de ville, c'est-à-dire dans les trois mois, elle doit suivre la procédure spéciale indiquée par cette loi qui régit la Cité de St Henri et que la seule procédure à suivre dans le moment par le demandeur aurait dû être la Requête dont il est parlé dans cette clause 4389 des ~~autres~~ Clauses générales des corporations de ville et des clauses suivantes.

Enfin, quatrième raison : Au mérite même, je suis d'avis que l'action devrait être renvoyée, attendu que le demandeur ne demande pas l'annulation de la résolution principale, savoir celle par laquelle le Conseil a décidé d'acheter et a acheté le terrain nécessaire pour la construction d'un Incinérateur. Je reproduis la section 13 de l'Acte 57 Vict. chap. 60 qui se lit comme suit :

" La Cité aura le droit d'acquérir, pour
 " des fins municipales, des propriétés en dehors ou en
 " dedans de ses limites, pourvu que pour les propriétés
 " acquises en dehors, elle obtienne de la municipalité

" dans

" dans laquelle ces propriétés seront situées, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles elles auront été achetées."

La défenderesse n'était pas obligée d'acquérir un terrain, elle était simplement autorisée; mais du moment que, se servant de cette autorisation, elle a acquis un terrain, comme dans le cas actuel, elle était par le fait même autorisée de l'exploiter pour les fins pour lesquelles ce terrain était acheté. Or, dans le contrat passé avec la municipalité de la Côte St Paul, si je suis bien informé, la défenderesse a déclaré qu'elle achetait dans le but d'y construire un Incinérateur et elle s'engageait à le construire d'ici au premier juin prochain. Avait-elle ce droit de contracter cette obligation ? Evidemment oui, puisque les clauses ci-dessus citées lui donnent le droit de contracter l'obligation et de l'exploiter dans le cas où elle achète une propriété. La résolution qui est maintenant attaquée n'était que le corollaire de la première et si l'on voulait faire mettre cette dernière de côté, il fallait nécessairement commencer par la première. Mais l'on objecte qu'il n'y a pas de fonds pour construire cet incinérateur. Y en avait-il plus pour acheter le terrain et si l'achat du terrain est légal, la construction de l'Incinérateur l'est également. La Législature n'ayant pas déclaré comment le terrain et ses accessoires seraient payés, il faut en conclure que c'est une charge qui est imposée à la municipalité et si elle ne peut pas payer avec ses ressources ordinaires, elle devra se faire autoriser à faire un emprunt, ou si encore les contribuables refusent un emprunt, alors les créanciers pourraient poursuivre la défenderesse par une action directe et obtenir jugement contre elle et se faire payer dans le cours ordinaire de la loi. On ne peut pas

objeeter

objecter que la ville a dépassé ses pouvoirs de contracter; car la limite de 15 pour cent qui avait été fixée par l'Acte de 1876 a été rappelée dans l'Acte de 1879. Les revenus ordinaires de la ville seront certainement plus considérables l'année prochaine; mais cependant si encore le Conseil croyait qu'ils ne seraient pas suffisants pour payer et le terrain et l'Incinérateur, je suggérerais d'autoriser l'avocat de la Cité de faire application immédiatement à la Législature qui va siéger dans quelques semaines, pour demander la ratification tant de l'achat du terrain que de la construction de l'Incinérateur et de faire un emprunt spécial pour en payer le coût si la Cité de St Henri constate, l'année prochaine, qu'elle ne peut pas payer avec ses revenus ordinaires. Mais à tout événement je considère la poursuite mal fondée, parce que, suivant moi, la section 13 du chap. 60, 57 Vict. a autorisé la Cité à construire l'Incinérateur du moment que le Conseil a fait l'acquisition d'une propriété en contractant l'obligation d'y construire cet incinérateur et que tant que la résolution qui a autorisé l'achat de ce terrain n'aura pas été mise de côté, la résolution attaquée ne peut pas l'être également.

Votre Serviteur.

Montreal 17 Sept
1874

S. Beaudin

^{N^o 5829}
J. Jacob

La Cité de
St-Henri

Opinion
Re ~~Document~~

17 Sept 1894

S. Beaudin

P23/E2,104

P23/E2,104

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux : 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894

A son Honneur le Maire,
Et à Messieurs les Echevins de
la Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait
que les trottoirs de la Rue Notre Dame, de l'Avenue Atwater
au pont du Grand-Tronc, auront immédiatement à être
refaits, pour la plus grande partie, pour correspondre au
niveau de la nouvelle barrière de pierre qui longe maintenant
le passage en asphalte, en voie de confection sur cette rue.

D'un autre côté, Messieurs, comme ces travaux de
réparation vont entraîner une dépense assez considérable pour
les nouveaux terrassements à faire ainsi que le nouveau bois
à poser, vous me permettez de vous demander de vouloir bien
prendre en considération la question de faire sur cette rue
des trottoirs permanents en asphalte, par exemple, avec
rien

(2)

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'égouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— — —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— — —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

† J. EMILE VANIER, †
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 189

lieu et place des trottoirs permanents.

Il y aurait là, je crois, une économie bien entendue de votre part et une excellente protection indispensable contre les effets de la gelée sur la bordure de pierre, sans compter que la rue en question où se trouvent un grand nombre de maisons de commerce des plus importantes, n'aurait plus ensuite à être bouleversée pour l'introduction de travaux permanents. — La saison n'est pas encore trop avancée, Messieurs, pour qu'on n'ait pas le temps et même plus de faire ces trottoirs permanents cet automne.

En espérant que vous voudrez bien considérer favorablement cette importante question dans le sens que m'ont indiqué la grande majorité des habitants de la rue Notre Dame, depuis quelques semaines,

Je demeure, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St-Henri.

No 5830

Rapport de J. E. Varin re
construction de trottoirs en
asphalte rue Notre Dame

le 17 Sept 94

L. V.

P23/E2,104

P23/E2,104

Telephone Bell 2953.

E. Guerin, B.A., B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. S. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 17 septembre 1889

A Monsieur le Maire et les conseillers de la cite de
St Henri.

Je suis heureux d'avoir à donner mon opinion écrite sur cette question de l'achat d'un incinérateur.

Le conseil étant divisé sur cette question et ayant été consulté par les deux factions, on a cru qu'il y avait contradiction dans les réponses que j'ai données à chacun. Les deux factions verront par les réponses qui vont suivre que je n'ai pas changé d'opinion, car je vais répéter ici ce que j'ai déjà dit à chacun.

On m'a demandé d'abord si la cité de St Henri avait le droit d'acheter un incinérateur; j'ai répondu et j'ai répété que la cité de St Henri a certainement droit d'acheter un incinérateur.

Plus tard l'autre faction du conseil est venu me consulter me disant que par simple résolution, le conseil avait acheté cet incinérateur et me demandant si la chose était régulière et légale. J'ai répondu et je réponds encore que non.

Bien que la cité de St Henri ait indubitablement le droit d'acheter ou de faire construire un incinérateur, elle est obligée dans l'exercice de ce droit d'accomplir les formalités exigées par la loi. L'incinérateur en question coûte \$21500.00; l'achat que le conseil prétend en faire à crédit pour cette somme, est, dans mon opinion l'équivalent d'un emprunt du même montant. Que la ville emprunte \$21500 pour payer cet incinérateur ou que le vendeur consente à le lui vendre à crédit, à être lui-même le prêteur, ce n'en est pas moins pour la cité de St Henri, contracter une dette de \$21500. Prétendre le contraire ne me paraît pas conforme à l'esprit de la loi. Je suppose que le vendeur de cet incinérateur dise: je vous vends cet incinérateur \$21500, mais si vous voulez me le payer comptant, je vous le laisse pour vingt ~~et~~ mille piastres, -personne ne conteste que la cité de St Henri n'aurait pas le droit de faire un emprunt de \$20,000 pour acheter cet incinérateur sans passer un règlement et soumettre ce règlement à l'approbation des électeurs municipaux propriétaires de la cité de St Henri

2
Telephone Bell 2963.

E. Guerin, B.A., B.C.L.
P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN
Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.
M. S. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building,
Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal, 189

St Henri. Et l'on prétendrait que pour vingt et un mille piastres, savoir quinze cents piastres de plus, le conseil aurait seul le droit par une simple résolution d'endetter la ville de la même façon que pour un emprunt, sans passer de règlement et sans soumettre ce règlement à l'approbation des contribuables intéressés. Pour moi, je considère que l'achat par le conseil de cet incinérateur qui ne doit rapporter aucun revenu à la cité et qui constitue une dette nette de \$21500.⁰⁰ est absolument ~~équivalent~~ l'équivalent d'un emprunt pour le même montant et que par conséquent, si la cité de St Henri a le droit de se procurer cet incinérateur, elle devait pour y arriver, passer un règlement décrétant l'achat de cet incinérateur, et le soumettre à l'approbation des électeurs propriétaires de la municipalité.

Je suis donc d'opinion que de ce chef, l'action de Jacob contre la cité de St Henri est bien fondée.

On dit: la cité de St Henri a passé un contrat: ne serait-elle pas responsable de dommages en refusant maintenant de l'exécuter?

Je ne crois pas, pour la raison bien simple que la cité de St Henri n'a pas passé de contrat. Pour que la cité de St Henri ait réellement passé un contrat valable, il faudrait qu'elle eût procédé tel que je l'ai indiqué plus haut, et de cette manière - le seul - elle aurait été liée.

La résolution du conseil qui autorise la passation du contrat et la signature, au nom de la cité de St Henri, est ultra vires et ne crée aucune obligation de la part de la cité de St Henri. Le vendeur devait savoir quelles étaient les formalités à accomplir pour arriver à la vente de cet incinérateur; et s'il a voulu se contenter d'une simple résolution absolument insuffisante, c'est à ses risques et périls.

Quant aux conseillers qui ont voté cet achat, ils ne peuvent pas être personnellement responsables vis-à-vis du vendeur. Pour les atteindre, il faudrait qu'on les convaincrât de mauvaise foi, dol ou fraude. Du moment qu'ils ont agi au meilleur de leur connaissance et de bonne foi, ils n'ont encouru aucune responsabilité personnelle.

On objecte l'obligation de construire un incinérateur

E. Guerin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building.

Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal,

189

incinérateur prise par la cité de St Henri en faveur du vendeur du terrain et de la corporation de la cote St Paul.

Je ne crois pas que cette raison puisse autoriser le conseil de la cité de St Henri d'essayer a se procurer d'une manière illégale l'incinérateur qu'il s'est obligé d'avoir. De plus il est douteux que cette obligation qui se trouve mentionnée dans le contrat, lie la cité de St Henri: car le conseil ne pouvait pas lier la corporation ~~par~~ une obligation qu'il n'avait pas lui-même le droit de contracter pour elle. Dans tous les cas, si la cité de St Henri peut accomplir cette obligation qu'elle a contractée vis-a-vis, la cote St Paul, elle n'a qu'à suivre la procédure indiquée par la loi: passer un règlement l'autorisant à la construction, à l'acquisition de cet incinérateur, et soumettre ce règlement a l'approbation des électeurs propriétaires.

Reste la question de savoir si l'action est bien intentée. — Il y a bien quelques irrégularités dans cette action. Je crois qu'il aurait été plus régulier d'alléguer que le demandeur est un électeur municipal propriétaire, payant taxes. Je crois qu'il aurait été plus conforme, de mettre en cause le vendeur de l'incinérateur, vu que le contrat est passé et que la résiliation de la résolution emporte avec elle, la résiliation du contrat; le vendeur Smith étant partie au contrat, je crois, que toutes les parties intéressées auraient dû être mis dans la cause qui demande la nullité du contrat; mais d'un autre côté on peut remédier a ces deux objections, en faisant motion pour amender et en faisant motion pour obtenir l'autorisation de mettre en cause la partie qui n'y est pas. Je ne crois donc pas que ces raisons soient suffisantes pour vous aviser de résister a cette action.

Voici ce que je vous conseillerais de faire., vu surtout que je n'ai pas pu me procurer encore pour ce soir, l'opinion de Mr Geoffrion. — L'action est, je crois, rapportable demain; nous avons jusqu'au dix-neuf au soir pour comparaître. Je crois que ce que la cité de St Henri aurait de mieux a faire, serait de produire une comparution avec une déclaration qu'elle s'en rapporte à justice, faire notifier, en même temps, le vendeur Smith par protêt notarié, l'informant de cette action et des raisons qui y sont alléguées ainsi que des conclusions prises, et le requérant

P23/E2,104

Telephone Bell 2953

E. Guerin, B.A., B.C.L.

P. B. Lavolette, B.C.L.

MADORE & GUERIN

Advocates + Barristers

J. A. C. Madore, B.C.L.

M. G. Larochelle, L.L.B.

New York Life Building.

Nos. 208, 209, 213 & 214 (2nd Flat).

Montreal,

189

requérant d'intervenir et de défendre a cette action ,
s'il le juge a propos.

Si Mr Geoffrion arrive à la conclusion
qu'il vaut mieux résister a l'action, vous serez encore a temps
pour le faire. Si au contraire ,il considère qu'il n'y a pas
de chance de succès ,alors vous laisserez prendre jugement
sur votre déclaration vous en rapportant à justice et apres,
vous pourriez preparer un règlement tel que je l'ai mentionne
plus haut ,decretant l'acquisition d'un incinérateur et
vous le soumettez au peuple qui l'approuvera ou le rejet-
tera suivant qu'il le jugerait a propos.

En agissant ainsi ,je crois que la respon-
sabilite du conseil ~~xxxxxxx~~ serait sauve ,de même que
la parole donnée par la majorite de ses membrés .

Montreal 17 Septembre 1894
J. A. C. Madore
avocat

No 5831

Madame
Requiescent de l'
cimetière de l'uni-
versité

7 Sept 1894

Je vous prie de m'excuser de ne vous avoir pas écrit plus tôt. J'ai été très occupé par les affaires de la paroisse. Je vous prie de croire que je n'ai pas oublié de vous adresser les lettres que vous m'avez écrites. Elles m'ont été remises par le curé de la paroisse. Je vous prie de m'écrire quand vous aurez le temps. Je suis, Madame, votre dévoué serviteur.

MADAME GAGNON

P23/E2,104

P23/E2,104

SE CHARGE
DES
Travaux d'Ingénieur
— POUR —
Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux & Egouts,
FORCE MOTRICE, A VAPEUR,
Hydraulique et Electrique.
— ••• —
EXPERTISES, ARBITRAGES, EXPROPRIATIONS.
— ••• —
BREVETS D'INVENTION
POUR LE
CANADA ET L'ÉTRANGER.

✠ J. EMILE VANIER, ✠
Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre du Conseil de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureaux: 107, rue St-Jacques,

Montréal, 17 Septembre 1894.

A Son Honneur le Maire,
A Messieurs les Echevins de la
Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que vous pouvez payer
les Comptes suivants, se rapportant à la construction
des égouts de votre Cité:

23 Emil 1894.	James K. Ward	bois	\$ 9.75
du 5 Avril au 1 ^{er} Juin "	J. Arnesse	fontes	86.23
		Total:	<u>\$ 95.98</u>

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
votre très obéissant serviteur
J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de St-Henri.

No 5837

J. E. Vanier
rapport qu'on peut
payer les comptes ci-
mulus
17 Sep 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

ESTABLISHED IN 1862.

Office of the

Cable Address 'ATHLETE, Montreal'

Dominion Tobacco, Cigarette & Snuff Works,

D. Ritchie & Co.

PROPRIETORS.

123 to 141 Dalhousie St. & 80 to 86 Ottawa St.

Montreal, Can. Sept. 17th. 1894

F. Dagenais, Esq.,

Mayor, S T . H E N R I .

Dear Sir:-

We anxiously await reply to our letter of July 4th.
We wrote you on Sept. 1st., but we presume our letter must have got
lost, or gone astray, as we have received no acknowledgment.

Yours truly,

D. RITCHIE & CO.

D. Ritchie

*Comité général
le 19 Sept 94*

No 5833

Letter de D Ritchie re
etablissement de Manufacture
de Yuba & Bonno

ce 17 Sep 94

ST. HENRI

Sept. 1894

Dear Sir,
We were very sorry to hear that you had not
yet received our letter of July 24th.

Yours truly,

D. Ritchie

P23/E2,104

1.

There are 600 employees of which 300 are men. Supposing each man was to pay an average of \$10.00. per month of rental or \$120. per annum, the 300 men would pay in all \$36,000.00. in rent during the year. This amount capitalized at 6% would represent \$600,000.00. worth of property. This property taxed at 70 cents in the hundred dollars it would give an annual revenue of -----\$4,200.00.

Now supposing you would pay Messrs S. Davis & Sons a bonus of \$50,000.00. which ~~could~~ could pay the same off by paying \$3,679.09 yearly as per enclosed statement.

In addition to this the Municipality would receive a yearly tax in the way of school and special taxes from the factory property of fifty cents in the hundred dollars. Now the factory which these people would erect would have to contain 125,000. square feet of floor space and allowing a flat to be 10 feet high it means that the building would contain at least 1,250,000. cubic feet, and this would at the lowest cost 4 1/2 cents per cubic foot, and would mean an outlay of over \$56,000.00. on buildings alone, outside of the foundation, and adding to this say \$20,000.00. for the necessary land it would bring the cost of the property to at least \$75,000.00. Now supposing this were assessed at say \$50,000.00. the Municipality would derive from this \$2,500.00. per annum, or an amount sufficient to pay any extra expensethat the town might be put to in consequence of the additional factory and 300 houses.

Now what does all this mean? It means this; that supposing the town of St Henry were to vote a bonus of \$50,000.00. and exemption from General taxation for 20 years to Messrs S. Davis. & Sons, the town would receive in return the following as shown above.

- 1st. The distribution among its present working people in erecting the factory during the coming hard winter, of, \$56000.00.
- 2nd. The distribution among the same people during this winter and next summer in the erection of the necessary dwelling houses for the accomedation of the employees of the Davis factory of \$600,000.00.
- 3rd. The yearly expenditure of say \$100,000.00. of the \$125,000. earned by the employees of S. Davis & Sons on rent, clothing fuel, and provisions which would mean a yearly circulation of that amount among the present population of St Henry of \$100,000.00.
- 4th. It would give the town an extra net revenue of at least \$2,500.00. per year, and this without allowing anything for the increase of the number of employees in the Davis factory

Thus the coming of the firm of S. Davis & Sons & D. Ritchie & Company to the St Henry would during the first year place nearly three quarters of a million dollars worth of assessable property on the Assessment Roll of that town, and would give an additional circulation

P23/E2,104

2.

of at least \$100,000.00. per annum, for the next twenty years among
its people.

P23/E2,104

Debentures bearing 4% interest, payable in 20 yearly
instalments on a loan of \$ 50,000.00

<u>Year</u>	<u>Interest</u>	<u>Principal</u>	<u>Total Amount</u>
1	2000.00	1679.09	3679.09
2	1932.84	1746.25	3679.09
3	1862.99	1816.10	3679.09
4	1790.34	1888.75	3679.09
5	1714.79	1964.30	3679.09
6	1636.22	2042.87	3679.09
7	1554.51	2125.58	3679.09
8	1469.52	2209.57	3679.09
9	1381.14	2297.95	3679.09
10	1289.22	2389.87	3679.09
11	1193.61	2485.48	3679.09
12	1094.21	2584.88	3679.09
13	990.81	2688.28	3679.09
14	883.28	2795.81	3679.09
15	771.45	2907.64	3679.09
16	655.15	3023.94	3679.09
17	534.19	3144.90	3679.09
18	408.39	3270.70	3679.09
19	277.56	3401.53	3679.09
20	142.58	3536.51	3679.09

\$ 50000.00

P23/E2,104

No 5834
 Davis Row
 Demande d'inter
 êts

1894
 20 Sept 1894

Year	Interest	Principal	Total Amount
30	148.28	3298.21	3446.49
29	555.28	2401.23	2956.51
28	408.28	3350.50	3758.78
27	234.18	2144.80	2378.98
26	822.12	3052.34	3874.46
25	551.42	3005.84	3557.26
24	382.58	5582.81	5965.39
23	380.21	5888.58	6268.79
22	1084.51	5284.88	6369.39
21	1182.81	5482.48	6665.29
20	1582.55	5282.82	6865.37
19	1381.14	5581.82	6962.96
18	1482.25	5502.22	6984.47
17	1284.21	5152.28	6436.49
16	1828.55	5045.82	6874.37
15	1514.58	1884.30	3398.88
14	1580.24	1888.52	3468.76
13	1885.38	1818.10	3703.48
12	1825.84	1448.52	3274.36
11	5000.00	1828.08	6828.08

 \$ 20000.00

Installments on a loan of \$ 20,000.00
 Dependent bearing 4% interest payable in 30 year.

P23/E2,104

St-Henri le 20 Septembre 1894

Quantités prises par les soussignés
pour l'évaluation de la maison de M^r
Blain sur la rue Beauvoisin

7	Toises de maçonnerie		7000
26	Verges d'excavation	@ .30	780
4	Portes extérieures		4800
9	Chassis		10800
20	Pieds de corniche		2400
1	Perron		1500
22 ⁰⁰	Garnis de clapboard		6000
20	" " madrier		8000
13 ^{1/2}	Pieds courants de galerie		1350
30	" " " "		3000
30	" " dalle et dallo.		700
6 ⁴⁰	Garnis de couverture		2560
7 ⁰⁰	" " planche @ couverture		2700
30	Pds " cheminée		3300
5 ⁵⁰	Garnis " madrier & clapboard.		3300
2 ¹⁶	" " double couverture		3300
1	Hangar		2000
1	Cabines		1000
1	Hangar à 2 étages		7200
2	Escaliers		1200
1	Entrée de cave		500
8	Portes de chambre		5400
50	Pds courants de boisage		575
1	Pantry		1500
1	"		2000
1	Portemanteau		1800
	Blancher sourd		1100
1 ⁰⁰ 170	Pds courants de division		1800
536	Verres d'enduit		11700

Montant Rapporté	
270	Pds couverts de plinthe 17 00
60	" " Canal d'égout 45 00
14 ⁰⁰	Carré planches 75 00
864	Pds couverts de soliveau 30 00
	Plombage 20 00
	Peinture 32 00
	\$1215 65

Arthur M...
M...
M...

No 5835

Rapport sur le
et expédition de
M. Blain et J. Sépht 94

GW

P23/E2,104

P. 21 Sept. 1894

Province de Québec | A une session de Comité Général du
 Cité de St. Henri | Conseil de la Cité de St. Henri, tenue
 à St. Henri au lieu ordinaire des sessions du
 dit Comité Vendredi le vingtunième jour de
 Septembre 1894 conformément à la loi à laquelle
 session sont présents. M le Maire Ed. Dugerais &
 M. M. les Echevins, A. Leduc, ~~A. Delorme J. J. J. J.~~
~~Amé J. J. J. J.~~, M. Lalonde, A. C. Bernard, J. J. J. J.
 & ~~L. M. J. J.~~ - formant un quorum sous la presi-
 dence de M le Maire.

Il est ordonné et statué par résolution du Comité
 Général comme suit -

Résolu et adopté que les comptes ci-après soient
 approuvés et le trésorier autorisé d'en faire le paiement
 à M. M. Bell. Telephone Coy. \$ 27.50 \$ 29.00 Montreal Gas Coy.
 \$ 13.64 - S. Mondou \$ 3.00 & Montreal Turnpike Trust \$ 10.25
 Ledger Robert \$ 50.73 Tho. Poirier \$ 46.88 & 453.99 M. & A. C. Larivière
 \$ 6.75 Andri. Bray \$ 10.00 A. Lemieux \$ 3.50 J. & R. Weir \$ 226.50 -
 Nap. Lavoie \$ 35.00, Gagné & Lavoie \$ 1.10 Commission d'Écoles
 \$ 178.50, A. J. Constant \$ 18.70, Rob. Mitchell \$ 1.75 \$ 7.98
 Warden King & Son \$ 55.9 P. Provost \$ 12.00 A. Courville \$ 11.20
 N. Cartier \$ 4.00 Alph. Reid \$ 4.00, O. David \$ 6.30, Oct. Champagne
 \$ 38.75, A. Charlebois \$ 2.00 & \$ 1.50, Montreal Water & Gas Coy. \$ 136.71
 Chs. Depoas \$ 6.70 & \$ 30.35 Gerbrand. Berthiaume \$ 1.50 L. J. Larose
 \$ 26.40 J. K. Ward. \$ 1033.55 & 8.30 & (2.73), Consumers Gas Coy. \$ 1.40
 Citizens Light Power Coy. \$ 58.00 & \$ 40.50, Le Monarque \$ 140.00,
 L. N. Senécal \$ 25.00, J. N. Gossy \$ 60.05, O. Charbonneau \$ 14.00
 Hédon Robert \$ 18.15 Madore & Guerin \$ 305.00 J. A. Gorgeon
 \$ 6.70 \$ 8.92 \$ 1.98, \$ 1.98, \$ 32.02 \$ 0.51 & \$ 4.15 C. M. Barrière \$ 220.00
 App. Aubinlaure \$ 295.40 N. Lamb. \$ 12.60 B. Moher \$ 74.74

\$ 2635

713.70
 207.10
 505.60

copie transmise
 et vérifiée
 à St. Henri

Résolu et adopté que le Greffier soit autorisé d'en
 à la compagnie des Chars Urbains leur enjoignant de
 parfaire leur travail sur la rue Notre Dame & donner
 le service des chars. sous deux jours d'avis sous quoi

des procedes seront pris contre la compagnie pour les y
contraindre,

copie transmise
ce 27 fev 1894
a M. Retchie

Resolu et adopte que le Greffier soit autorise d'aller
a M. Retchie Manufacturier de tabac le prier de
se rendre au Conseil en comite Mardi prochain
le 25 concernant sa demande de bonus.

copie transmise
ce 27 fev 1894
a M. Desrosiers

Resolu et adopte que la bite de S. Henri achete
de M. Desrosiers 30 toises de pierre gisee - toise par
la Corporation a la toise française - au prix de \$8⁵⁰ la
toise

copie transmise
ce 27 fev 1894
a M. J. Lemoine

Resolu et adopte a unanimité que le Greffier soit
autorise d'aller a M. J. Lemoine lui demandant
de se rendre au Comite Mardi le 25 concernant son
expropriation.

et la somme est liee

Contresigné
(J. Leneval)
ass. Greffier

J. Dagenais
Maire

No 5836

Rapport de Comité Général
du 21 Septembre 1894 re
acceptation de comptes etc
@ 21 Sept 1894

Lhid

P23/E2,104

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Jos. Lemoine* l'offre de \$ *9500⁰⁰*
est acceptée par *Jos. Lemoine* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant les Nos Officiels *P 1874 & 1875*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St. Jacques* La dite somme de \$ *9500⁰⁰*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Jos. Lemoine* conservant
les batisses érigées sur le dit terrain mais devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue et devra rebatir immé-
diatement suivant les reglements des batisses de St
Henri pour la dite rue Et le dit *Jos Lemoine*
a signé la présente comme acceptant.

*Les frais de l'audit de la Corporation et
sur les audits sont à la charge de la Cité
de Henri*

ce 25 Sept/44 Joseph Lemoine

No 5836a

Jos Lemoin
testate et propria

tim
25 Sept 94

368

P23/E2,104

P23/E2,104

ESTABLISHED IN 1862.

Office of the

Cable Address "ATHLETE, Montreal"

Dominion Tobacco, Cigarette & Snuff Works,

D. Ritchie & Co.

PROPRIETORS.

125 to 141 Dalhousie St. & 80 to 86 Ottawa St.

Montreal, Can Sept. 24 th.

1894

Jules Beauchamp, Esq.,

Greffier & Tresorier,

S T . H E N R I , P . Q .

Dear Sir:-

Your communication of the 21st. Sept. is to hand, but we regret that it will not be convenient for our Mr. Davis to meet your Committee to-morrow night, as he is out of town just at present. If Thursday night would be agreeable to you, Mr. Davis will take pleasure in attending your meeting.

Please let us know if this is satisfactory.

Yours truly,

D. RITCHIE & CO.

By

o. l'Escault mgr

P23/E2,104

Handwritten notes:
Sept 24 1894

plasse for me know if the is satisfactory.

It. Davaid will take pleasure in attending your meeting.

It. Davaid will take pleasure in attending your meeting.
if it will not be convenient for our. Davaid to
attend the meeting of the Star. Oct. 1. in the hand, will

H. H. H. T. L. O. O.

Henri Davaid, Proprietor.

No 5837
Lettre de M. Richeur
à l'établissement de
manufacture de Tabac
en Sherbrooke
24 Sept 1894

1000

7

P23/E2,104

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le _____ 189

Après entente et délibérations entre le Conseil de la Cité de St. Henri et *Nolphis Paquette* l'offre de \$ *120000* est acceptée par *Nolphis Paquette* pour l'expropriation *totale* de sa propriété portant le Numéro Officiel *61 de 1722* suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement de la rue St. Jacques. La dite somme de \$ *120000* étant pour tous dommages pouvant résulter de la dite expropriation, et le dit *Nolphis Paquette* ~~abandonnera~~ *abandonnera* les batisses érigées *sur* le dit terrain ~~mais devra livrer la partie expropriée~~ ~~qui est~~ ~~requis pour le passage de la dite rue et devra~~ ~~rebatir immédiatement suivant les règlements des batisses de~~ ~~St. Henri pour la dite rue St. Jacques.~~ Et le dit *Nolphis Paquette* a signé la présente comme acceptant.

La Cité de St. Henri

Joseph Lévesque
Paul Lévesque

Nolphis Paquette
maire

No 5837a

Dalphis Paquette

25. Sept 94
lutente ex profana-
tion

J. 368

P23/E2,104

P23/E2,104

GRANVILLE C. CUNNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER

Montreal Street Railway Co.

Montreal, Sept. 24th, 1894.

Yules Beauchamp, Esq.,
Clerk & Treas. Corporation
St. Henry.

Dear Sir,

I have received from you an Extract from the Minutes of the Council of St. Henry requiring us to complete our work upon Notre Dame St., and to give Car service. I may remind you that the imperfect car service is owing to the asphalt paving being laid on Notre Dame St., and the construction of the Bridge across the line of the Grand Trunk.

It is impossible for us to give a complete car service while we are blocked by the paving, and by the Bridge construction. As soon as these are completed the cars will be run. I do not understand why you should have sent such a notice to us while these obstructions are in the way.

Yours truly,

Granville C. Cunningham

Manager & Chief Engineer.

Rec 26 Sep/94

No 5838

Lettre Montreal St Py Coy.
re me note Dame
pose d'un chemin de
fer et service des char
ce Joseph M
JW

P23/E2,104

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Henri Barrière* l'offre de \$ *2181⁰⁰*
est accepté par *Henri Barrière* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *62 de 1722*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St Emelie* La dite somme de \$ *2181⁰⁰*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Henri Barrière* conservant
les batisses érigées sur le dit terrain mais devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue et devra rebatir immé-
diatement suivant les reglements des batisses de St
Henri pour la dite rue Et le dit *Henri Barrière*,
a signé la présente comme acceptant.

Henri Barrière

Ce 25 Sept/94

P23/E2,104

No 5838.a.

Henri Carnier
23 Sept 1894
intente de prescription

368

✓

Sept. 25/94
Province de Quebec
Cite de St. Henri

A. Delorme

A une session de Comité Général du
Conseil de la Cite de St. Henri tenue à
St. Henri au lieu ordinaire des sessions du dit
Comité Mardi le vingt-cinquième jour de septembre
mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à laquelle
session sont présents son Honneur le Maire
J. J. Dagenais & M. M. les Echevins, L. Ledoux, A. Delorme
J. J. Aguin, Aris Saillefer, W. Labèche, A. A. Bernard
J. J. Sénécal & L. M. Sénécal formant un quorum
sous la présidence de Mr le Maire -

Il est ordonné et statué par résolutions du
Comité Général comme suit savoir: -

Resolu et adopté à l'unanimité que l'offre de
3,750
à son fait par M. David Baignan pour le
achat de l'ancien hôtel de ville par lui vendu à la Cite de
St. Henri

copie transmise
ce 27^e jour de
à la Cite de St. Henri
à la Cite de St. Henri

Resolu et adopté à l'unanimité que M. M. les
Estimateurs Lavoie & Hudel soient notifiés de
se rendre et faire une nouvelle évaluation de la
propriété de M. Arthur Dansereau rue Brandon
et la séance est levée

Exp. té
M. Sénécal
Asst. Greffier

J. Dagenais

No 5839

Rapport de Comité général
du 25 Septembre 94 re compte
D. Carignan & c.

le 25 Sept 94

L. H. L.

P23/E2,104

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Geo. Clermont* l'offre de \$ *1950⁰⁰*
est accepté par *Geo. Clermont* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *63 de 1722*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St Emelie* La dite somme de \$ *1950⁰⁰*
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Geo. Clermont* conservant
les batisses érigées sur le dit terrain mais devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue et devra rebatir immé-
diatement suivant les reglements des batisses de St
Henri pour la dite rue Et le dit *Geo. Clermont*
a signé la présente comme acceptant.

W. Labrie
L. Meunier

} *Geo. Clermont*
Geo. Clermont
meunier

P23/E2,104

No 5839a.

Gas. Clermont
entente et appropriation
25 Sep 1894

368

✓

P23/E2,104

Cable address "Montgibb"

M^CGIBBON & DAVIDSON.
ADVOCATES

R. D. M^CGIBBON Q.C.
PEERS DAVIDSON.

TELEPHONE N^o 2807

New York Life Building

Montreal, sept 26th, 1898

The Corporation of St Henry.

3651 Notre Dame street.

Montreal.

Dear sirs,

Your tax bill to Messrs Hughes Cook & Co of the Union Abbatoir Company, amounting to \$300.00, for a rendering house, has been handed to us to attend to, and we are at a loss to understand under what provision of the law you should render such a bill, and for so large an amount.

We would be greatly obliged if you would send us a copy of the bylaw under which it is purposed to levy this tax, we will then be in a position to reply to your demand more definitely, on behalf of Messrs Hughs Cook & Co.

Yours faithfully,

M^CGibbon & Davidson

*Envoi copie de
réponse le 27 Sept 98*

ADRESSE DESTINATAIRE

Monsieur le Ministre des Colonies
au Palais National
Paris

No 5840

M^r Abbott & Davidson
demande copie
du règlement
de taxe d'affaire
re affaire Hugh
Cook & Co

26 Sep 1894

RECEU

Le Collecteur de la Ville

P23/E2,104

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *Ed. Blek dit Langlais*, l'offre de *Etente cinq cents*
du pied est acceptée par *Ed. Blek dit Langlais* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *Suite de 1728*
suivant plan préparé a cet effet pour *l'ouverture*
de la rue *St Emelie* La dite somme de *Etente cinq cents*
du pied étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *Ed. Blek dit Langlais* ~~conservant~~
~~les batisses érigées sur le dit terrain mais devra~~
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue ~~et devra rebatir immé-~~
~~diatement suivant les reglements des batisses de St~~
~~Henri pour la dite rue~~ Et le dit *Ed. Blek dit Langlais*
a signé la présente comme acceptant.

Ed. Langlais
Blek *Langlais*

P23/E2,104

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, likely bleed-through from the other side of the leaf.]

No 5840a

Ed. Langlais

Entente de Propriété

25 Sept 1894

368

P23/E2,104

La Compagnie de Telephone des Marchands
DE MONTREAL (Limitée.)

Montréal, 20 Sept. 1894.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Compagnie, aura lieu Mardi le deux Octobre prochain, à trois heures de l'après-midi aux Bureaux de la Compagnie N° 81 Rue St-Jacques à Montréal, pour recevoir le rapport des opérations de l'année, procéder à l'élection des Directeurs sortant de charge, et régler toutes autres questions qui leur seront légalement soumises.

Par ordre du Bureau de Direction.

J. M. MARCOTTE.

Secrétaire.

P23/E2,104

No 5841

Lettre espagnole de l'Église
des Marchands et
Assemblée de Québec

Le 26 Sept 1744

P23/E2,104

Après entente et délibérations entre le conseil de
St Henri et *M^r. Blain* l'offre de \$ 1900⁰⁰
est accepté par *M^r. Blain* pour l'expropria-
tion de sa propriété portant le No Officiel *20 de 1722*
suivant plan préparé a cet effet pour l'élargissement
de la rue *St Emélie* La dite somme de \$ 1900⁰⁰
étant pour tout dommages pouvant résulter de la dite
expropriation et le dit *M^r. Blain* conservant
les batisses érigées sur le dit terrain mais devra
livrer la partie expropriée aussitot que requis
pour le passage de la dite rue et devra rebatir immé-
diatement suivant les reglements des batisses de St.
Henri pour la dite rue Et le dit *M^r. Blain*
a signé la présente comme acceptant.

Ce 25 Septembre 1894

M^r. Blain

P23/E2,104

No 58410.

Narcisse Plam
entente expropria-
tion
25 Sep 1894

368

Ville de Québec 26 Sept 1894

à Son Honneur le Maire & à M. M.
les Conseillers de la Ville de Québec

Messieurs

L'humble requête des
soussignés expose respectueusement
que je viens d'ouvrir une manufac-
ture de chaussures dans votre ville
qui à son début est peu conside-
rable mais avec l'espoir de l'agrandir
suivant les besoins, et d'employer
avant deux mois au moins vingt
à trente hommes. Pour ces raisons
je prierais votre conseil de vouloir
bien m'intimenter de payer la taxe
d'affaire que l'on me réclame
espérant que ma demande sera
faite en juste considération

Je demeure Messieurs
votre très humble serviteur
L. Rivet P. Gemin

No 5842

Demande de suspension
de taxe d'affaire dans man
ufacture de Clausone -
Risch + Gernann et
26 Sept 94

P23/E2,104

Montréal 22/Septembre 1844

A. Messieurs Le Maire
et les Echevins, de la Ville
de St. Henri.

Messieurs

En reponse a certaines remarques que nous savons avoir été faites au Sujet de la qualité du pavage en asphalte que nous établissons actuellement pour votre compte sur la rue Notre Dame, nous prenons la liberté de vous dire que nous pouvons vous assurer que nous vous faisons un travail de 1^{er} Ordre sous tous les rapports, mais d'un autre côté il ne faut pas oublier non plus que nous n'avons pas encore livré une seule verge de ce pavage à votre Ingenieur et si il se trouve quelque part quelques petit morceaux qui aient été posés un peu a froid il va sans dire que nous les remettrons en parfait ordre comme nous l'avons fait en quelques autres endroits déjà sur les indications de votre Ingenieur et de son Inspecteur.

Nous ajouterons encore Messieurs que la pavage en un endroit particulier a été détérioré par les Voiture de votre corporation alors que ce pavage n'était pas encore roulé définitivement et que dans tous les cas il n'était pas encore livré au trafic et vous conviendrez avec nous qu'il serait impossible que nous prissions la responsabilité d'un tel état de choses.

En définitive, Messieurs, notre intention était et est encore de vous livrer sous le plus court délai possible le pavage que nous avons entrepris de vous faire, et cela aussi de la manière la plus parfaite possible.

Nous ne craignons pas non plus de vous dire que les travaux que nous vous faisons sont très supérieurs a ceux de Montréal et même a ceux de St. Cunigonde.

Nous vous demanderons encore Messieurs

Messieurs, de vouloir bien nous aider a
maintenir les endroits de passage sur le
parage ainsi que les barrières, afin que
nous puissions faire notre travail avec
la plus grande vitesse possible.

Nous avons l'honneur d'être
Messieurs

Vos bien dévoué

Leharotte Desormeau

Contracteurs

No 5843

Lettre de Chénette + Desormeaux
re achat d'asphalte sur
Notre-Dame et
26 Sept 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,
(WEST WING)
St. Sacrament Street

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.
Secretary.

MONTREAL, September 27th. 1894.

To the Mayor.

St. Henry.

Que.,

Dear Sir:-

I enclose herewith copies of our Inspector's report recently made on the Fire Preventive Appliances of your Town, and I am directed to ask you to draw the special attention of your Council to the suggestions made by our Inspector therein.

At present the same rates are accorded in your Municipality as in the City of Montreal, the Companies no doubt being influenced in giving you this privilege by the belief that in the event of any serious conflagration, you would obtain the assistance of the Montreal Brigade, but it is of the utmost importance that your Brigade should be in such a position to instantly answer and extinguish fires at their early stages, and it is therefore urgent that the recommendations of our Inspector should be carried out.

Yours truly,

Alfred Hadrill

Secretary,

(Enclosures).

*Repondre ce 28 Sept 94
accuse reception par L. H.*

P23/E2,104

(Enclosures)

Yours truly,

Secretary

that the recommendations of our Inspector should be carried out and expeditious lines of their early stages and it is therefore urgent that your private should be in such a position to be ready to answer

No 5844

Canadian Underwritten Assurance Co

27 Sep 1894

In the event of any serious collision, you would obtain the assistance of the Board of Directors in regard to the privilege of the proposed that the Board of Directors of the Company has no doubt that the same rates are needed for the same reasons made by our other branches. I enclose herewith copies of our Inspector's report made on the 15th of September and I

Dear Sir:-

Gladly

St. John's

To the Mayor

September 27th 1894

Le 28 Décembre 1876, par la 40 Vict. ch. 49 la ville de St Henri a obtenu une charte spéciale.

Le paragraphe 7 de la Section 15 de cette charte se lisait comme suit:-

" 7. Le conseil de la dite ville ne pourra par lui-meme contracter des dettes pour une somme excédant en totalité quinze pour cent de l'évaluation totale des biens imposables de la dite ville".

Le 31 Octobre 1879, par la 42-43 Vict. ch. 58, le Statut plus haut cité a été purement et simplement rap- pelé et remplacé par une charte nouvelle.

La Section 13 de ce nouveau statut est dans les termes suivants:-

" Le Conseil aura le pouvoir d'emprunter de temps en temps sur simple résolution, sans la ratification par les con- tribuables, des deniers, mais le total dû en aucun temps, n'excédera pas deux mille piastres, pour pourvoir en cas d'urgence, aux besoins de la ville. -"

Par différents amendements à la charte, ce pouvoir du Conseil d'emprunter, a été étendu à \$10.000.-

Le 8 Janvier 1894, 57 Vict. ch. 60, l'amendement sui- vant fut ajouté à la charte:

Section 13. " La cité aura le droit d'acquérir, pour des fins municipales, des propriétés en dehors ou en dedans de ses limites, pourvu que, pour les propriétés acquises en dehors, elle obtienne de la municipalité dans laquelle ces propriétés seront situées, l'autorisation de les exploiter pour les fins pour lesquelles elles auront été achetées."

La Section 18 de la 42-43 Vict. ch. 59 limite le droit de prélever des taxes à 1 o/o sur les biens imposables

-2-

sables, pour les dépenses d'administration et les diverses améliorations publiques; et en outre certaines taxes définies sur les personnes.

Le pouvoir de taxer par le paragraphe 2 de cette section ne s'applique qu'aux travaux publics et améliorations d'une nature locale et dont bénéficient certains contribuables ou intéressés spéciaux; ce paragraphe n'étend donc pas le pouvoir général de taxer.

La Section 2 de la 42-43 Vict. ch. 58 comporte que l'Acte des clauses générales des corporations de ville (40 Vict. ch. 29) s'appliquera à la ville de St Henri, sauf en ce qui peut être incompatible aux dispositions de la charte spéciale. Ce statut 40 Vict. ch. 29 est maintenant reproduit par les articles 4178 & suivants des Statuts Refondus de Québec .-

L'article 4523 et les suivants définissent les pouvoirs d'emprunter; la charte de St Henri ne contient rien qui soit incompatible avec ces dispositions, sauf la limite du montant des emprunts par le Conseil seul, qui est fixée à \$10.000.-

Or, par l'article 4524, il est ordonné que chaque fois que le conseil contracte un emprunt, il est tenu de pourvoir de suite à même les revenus de la corporation au paiement des intérêts annuels et d'un fonds d'amortissement de pas moins de 1 o/o.

L'article 4538 dit ce qu'il faut entendre par revenu.

D'après l'analyse qui précède comment doit être résolue la question qui se présente quant aux achats de propriétés et contrats faits par le conseil municipal de

la

-3-

la ville de St Henri pour des montants excédant \$10.000, quand le trésor municipal ne contient aucun argent pour payer comptant et nécessitant des prélèvements de taxes s'élevant à au-delà de 1 o/o sur la valeur cotisée des immeubles et dépassant le taux des taxes autorisées contre les personnes .-

OPINION: -

Cette question n'est pas sans difficulté et c'est avec beaucoup d'hésitation que j'en arrive aux conclusions suivantes: -

Je suis d'opinion que, nonobstant le fait que le pouvoir du Conseil est limité à contracter des emprunts n'excédant pas \$10.000, il faut comprendre sous ce mot emprunt toute dette contractée par le conseil municipal en sus des revenus ordinaires de la Corporation, et lorsque la Corporation ne possède aucuns deniers en caisse résultant de collections préalables ou d'emprunts régulièrement effectués, les pouvoirs conférés à la ville de St Henri d'acquérir des immeubles et de faire des améliorations publiques, sont toujours subordonnés à sa capacité d'en payer le coût. -

L'amendement à la charte qui a été passé par la 57^e Vict. ch. 60 n'a pas pour effet d'augmenter le pouvoir du Conseil municipal d'endetter la municipalité. - Cet amendement n'a pas pour effet de rendre légal ce qui auparavant n'était pas autorisé, savoir: l'acquisition d'immeubles en dehors de la municipalité.

Quoique la charte soit silencieuse quant aux li -

mites

-4-

mites des dettes que peut contracter la corporation, je suis d'opinion que cette limite résulte implicitement de celle imposée au pouvoir de taxer.-

D'après moi, il serait absurde de permettre à une corporation de contracter des dettes qu'elle n'a pas les pouvoirs de payer et aussitôt que la corporation est arrivée à absorber la totalité de ses revenus pour les dépenses d'administration ordinaire, le paiement des intérêts et de l'amortissement des dettes déjà contractées, elle cesse de pouvoir contracter de nouveaux emprunts ou de nouvelles dettes.-

En appliquant ces règles au cas qui se présente, savoir: l'achat d'un immeuble en dehors de la municipalité qui a coûté, me dit-on, \$12.000 et l'achat d'un incinérateur qui devra coûter \$21.000, si ces deux nouvelles dettes ne peuvent pas être payées à même les recettes ordinaires, il faudra avoir recours à un emprunt.

Or, comme la loi des clauses générales des villes exige un amortissement d'au moins 1 o/o à part des intérêts, si la ville de St Henri en élevant ses taxes à 1 o/o, qui est la limite autorisée, ou en prélevant la totalité des taxes autorisées sur les personnes, est incapable de faire face à un semblable emprunt, ce dernier serait nul, même autorisé par le vote des contribuables et je suis d'opinion que la dette créée sous de semblables circonstances est entièrement nulle.

Je suis aussi d'opinion que, puisqu'il n'y a pas lieu de distinguer entre un emprunt ordinaire que le Conseil peut contracter et une dette consentie par le

même

-5-

meme conseil, le conseil de St Henri a outrepassé ses pouvoirs en contractant une dette de \$12.000 pour l'achat de l'immeuble de la Cote St Paul et une autre dette de \$21.000 pour l'achat d'un incinérateur.

Il n'y a pas de délai pour contester un acte commis par un corps public qui a agi ultra vires, et cette nullité peut être demandée soit par voie de la requête en contestation autorisée par la charte, soit par une action directe que peut intenter tout contribuable.

Montréal, 27 Septembre 1894.-

C. A. Geoffrin

No 5845

Ed Geoffrion
Associé
Opinion re
incinération

27 Sep 1894

50.00000

5 - 500
50 - 5000
500 - 50000
5000 - 500000

P23/E2,104

Montréal, 23 Septembre 1894.

Et son Honneur le Maire
 Et à Messieurs les Echevins de la
 Cité de St-Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait
 important que M. M. les Contracteurs du passage de la
 Rue Notre Dame n'ont pas terminé leurs travaux le
 20 Courant, comme l'exigeait leur contrat avec votre
 Capitation.

En vue de cet état de choses, je crois qu'il serait
 opportun qu'un huissier notarié leur fût signifié à
 cet effet.

Comme renseignement, je pourrais ajouter que les
 travaux de passage arrêtés depuis le 22 courant, peuvent
 être repris, d'après l'information que j'en ai eu aujourd'hui,
 vendredi prochain le 28 courant.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
 Votre très obéissant serviteur,
J. Guitevaux

Ingénieur de la Cité de St-Henri.

Montréal, 24 Septembre 1894.

A Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Echevins de la
Cité de St Henri.

Messieurs,

En réponse à la lettre de votre Greffier, M. J. Beauchamp, en date du 20 courant, me demandant de faire rapport sur l'état actuel des travaux de pavage de la rue Notre Dame, j'ai l'honneur de vous soumettre :

- 1° Que les travaux de pavage en asphalte de la rue Notre Dame, en voie de confection par M. M. les Entrepreneurs Desormeaux et Charrette, en vertu d'un contrat spécial, n'ont pas été terminés et ne le sont pas encore aujourd'hui, à l'encontre des exigences du contrat ci-dessus mentionné, qui demande que ces travaux soient complétés le 20 Septembre courant.
- 2° Que j'ai déjà mis par lettre, les Contracteurs Desormeaux et Charrette, en demeure de terminer ces travaux sans plus de délai.
- 3° Que les travaux de pavage exécutés jusqu'à présent par M. M. les Contracteurs déjà mentionnés, sont de 1^{re} ordre, tant sous le rapport de la matière employée que de celui de la main-d'œuvre.
- 4° Que dans le cours de l'exécution de ces ouvrages une surveillance active a été exercée, tant de ma part

A

et de celles de mes aides, que de celle d'un inspecteur spécial ayant de nombreuses années d'expérience et faisant partie de mon personnel.

5° Que de temps en temps certains petites parties des travaux, soit dans le bétonnage ou l'asphalte, ont pu être reprises sur mon ordre et sous la surveillance de mes subalternes. Je citerai entre autres 4 ou 5 morceaux d'asphalte ayant été posés un peu à faux, qui ont pu être repris.

6° Que la qualité du béton fait comme fondation du parage de la rue Notre Dame est de 1^{re} classe, et que l'asphalte française employé à St Henri, est certainement supérieure à tout ce qui a été importé dans le pays jusqu'à présent.

7° Que les contracteurs sont certainement en voie de nous donner un excellent ouvrage sous tous les rapports et qu'il va sans dire que les quelques imperfections qui se rencontrent encore ici et là, et qui sont inhérentes à tout travail de ce genre durant l'exécution, seront absolument disparaitre suivant mes ordres avant que le travail ne me soit livré pour le compte de votre Corporation.

8° Que jusqu'à présent, les contracteurs Desormeaux et Charrette ont encore entre les mains les ouvrages de parage, c'est-à-dire qu'ils n'en ont encore livré soit au trafic ou autrement, aucune partie.

J'en ai l'honneur d'être, Messieurs,
Vos très obéissant serviteur,
J. Emile Lavie
Ingénieur de la Cité de St Henri.

No 5845a

Rapport de J. A. Vanier re
Cuvage en asphalte de la
rue Notre Dame et
27 Sept 94

P23/E2,104

Montréal, 25^e Septembre 1844

Et son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Echevins de
la Cité de St. Henri.

Messieurs,

En réponse à la demande qui m'a été faite par
résolution de votre Conseil, en date du 19 courant, au sujet
de la direction que doit suivre le prolongement de la rue
St. Emélie telle que montrée au plan d'expropriation que
vous avez adopté, je dois vous dire que :

La rue St. Emélie telle que projetée au plan d'expropri-
ation que vous avez en mains, sera le prolongement en
ligne droite parfaite, suivant la ligne homologuée sud
de la rue actuellement ouverte, depuis la rue Rose de Lima
jusqu'à la rue St. Elizabeth.

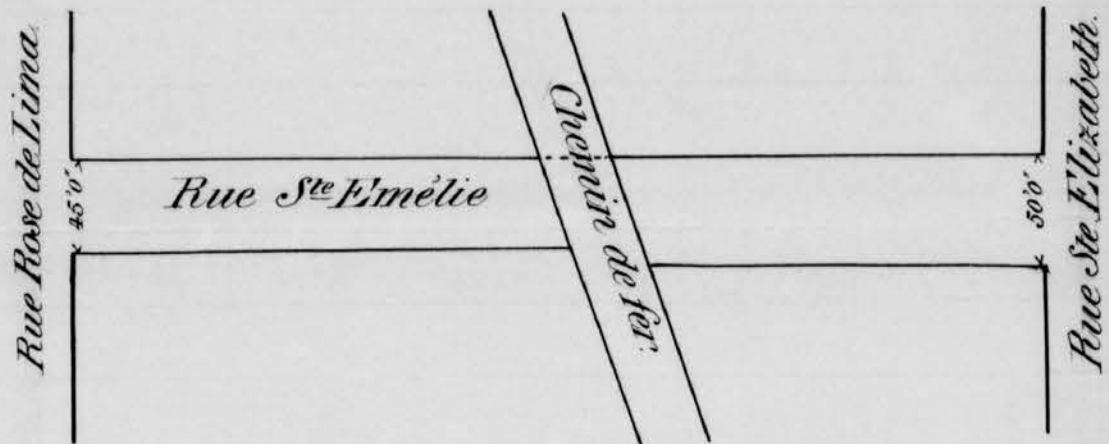
En d'autres termes, la ligne homologuée sud de la
rue St. Emélie actuelle, entre la rue Rose de Lima et le
chemin de fer, a été prolongée en ligne droite parfaite,
du chemin de fer à la rue St. Elizabeth, et la ligne
homologuée nord a été tracée parallèlement à la
ligne sud, et par conséquent aussi en ligne droite,
à 50 pieds de distance de la ligne sud, du chemin
de fer jusqu'à la dite rue St. Elizabeth.

La rue St. Emélie ancienne, de la Rue Rose de Lima
au chemin de fer, n'ayant que 45 pieds de largeur

telle

(2)

celle qui homologuée, sanctionnée que le prolongement, du chemin de fer à la rue Ste Elizabeth, aura environ 50 pieds.



J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
 Votre très obéissant serviteur,
J. Guiteau

Ingénieur, Cité de St Henri.

No. 5846

Rapport J.E. Vanier re
ue St Etienne en suite
lieu avec l'annuaire
ce 27 Sept 94

P23/E2,104

Montréal, 26 Septembre 1894.

A son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Echevins de la
Cité de St Henri

Messieurs,

En réponse à la demande qui m'a été faite par
résolution prise en Conseil le 22 Septembre courant au
sujet du projet de changement de la ligne homologuée nord
de la rue St Jacques, de la rue St Alphonse à la
rue Ste. Elizabeth, j'ai l'honneur de vous transmettre
ci-jointe une copie du plan modifié indiquant le
changement proposé dont il est question dans la
dite résolution. Le tout ayant été préparé d'après les
informations prises sur les lieux en compagnie du
proposant de la résolution, M. l'Echevin Joseph Sénécal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Vostre très obéissant serviteur,
J. Guite Larivie
Ingénieur de la Cité de St Henri

No 5847
Rapport de J. E. Vanier
modification du plan des pro-
priétés de la rue Jacques
ce 27 sept 94

P23/E2,104

P23/E2,104

Province de Quebec
Cité de St Henri

Aux Habitants de la Cité de St Henri
et a tous ceux qu'il appartiendra

Avis public est par le présent donné que le Role D'Evaluation
pour la Cité de St Henri fait et préparé par les Estimateurs
nommés par le Conseil en date du sixième jour du Mois de Mars
dernier est DEPOSE au Bureau du Conseil de la Cité de St Henri
pour l'information des parties interessés

Le dit ROLE restera ouvert a l'examen des inter-
ressés ou de leurs représentants durant trente jours a dater
de ce jour

Donné a St Henri en la Cité de St Henri sous mon
seing et le sceau de la Corporation ce vingtneuvième jour de
Septembre Mil huit cent quatrevingt quatorze

Bureau du Conseil
Hotel de Ville No.
3-5 Place St Henri

Jules Beauchamp
Greffier & Secours



Province of Quebec
City of St Henry

To the Inhabitants of the City of St Henry
and to all whom it may concern

Public Notice is hereby given that the Valuation
Role for the Town of St Henry made and prepared by the Valua-
tors named by the Council of the Said Town and according to an
order from said Council under date of the Twenty seventh of
March One thousand eight hundred and ninety four last is now
DEPOSITED in the office of the said Council of St Henry for
the information of all parties interested

The said Role shall remain open to the examination of all par-
ties interested or of their representatives during thirty days
from this date

Given at St Henry in the said City of St Henry
under my hand and the seal of the Corporation this twenty ninth
day of September 1894

Jules Beauchamp
Greffier

P23/E2,104

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE ST HENRI

Isoussigné L.N. Senecal Constable spécial de la Ville de St Henri et résidant en la dite Ville de St Henri; certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que le *vingt-neuvième jour de Septembre* mil huit cent quatre vingt *quatre* j'ai affiché deux vraies copies dûment certifiées de l'avis public *des dpts du rôle d'évaluation pour l'année 1894* ci-annexé dans les langues Française et Anglaise comme suit savoir:- Une vraie copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'église Catholique Apostolique et Romaine de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues St Jacques et St Pierre et une autre copie dûment certifiée dans les langues Française et Anglaise à la porte de l'Hotel-de-Ville de St Henri sise et située en la Ville de St Henri coin des rues Notre-Dame et St Jacques étant les places ordinaires des affiches et je certifie de plus avoir lu les dits _____ avis public en langue Française et Anglaise à haute et intelligible voix à la porte de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine de St Henri à l'issue du service Divin du matin le Dimanche *le lendemain jour de Septembre* étant le Dimanche que j'ai lu les dits _____ avis public et qui suivait immédiatement le jour ou les _____ dits avis public ont été rendus publics

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

St Henri ce *29 Septembre 1894*

L. Senecal

Constable Spécial

the information of all parties interested

The said Role shall remain open to the examination of all parties interested or of their representatives during thirty days from this date

Given at St Henry in the said City of St Henry

under my hand and the seal of the Corporation this twenty ninth day of September 1894

Jules Beauchamp
Mayor

day of September 1894

under my hand and the seal of the commissioner this twenty ninth
Given at St Henry in the said City of St Henry
From this case

The said notes shall remain open to the examination of all par-
the information of all parties interested

Handwritten signature

Commissaire

No 5848
Acte public (à retour)
en re
Dépot au Role d'Évaluation
de 1894
Fait le 29 Sept
1894

Faint mirrored text from the reverse side of the page, likely bleed-through from the original document.

P23/E2,104

St Henry Sept 29 1894

To the Manufacturers exempted
from taxation of St Henry

Gentlemen:-

In conformity with the By-Laws of the City
of St Henry granting exemption of taxes on your manufactures
I beg to request a report from your office stating the number of
hands employed in your establishment average of salary paid
per week also the smallest number of hands employed during the
year said report showing exact figures to be sent to the
Corporation Office not later than Wednesday next to be submit-
ted to the Council at their monthly meeting.

Trusting that the present will have due
attention, I remain,

yours truly.

Shuecal

P23/E2,104

Montreal Carriage Leather Co.

ALEX. STEVENSON,
PROPRIETOR.

20 Lemoine Street,

Montreal, Oct. 3rd 1894 189

L. N. Senecal Esq.

Town Hall

St. Henry

Dear Sir,

In reply to yours of Sept. 29th,
the average number of men we have employed is
48 and the wages per week \$387.00. Owing to
the tanning industry being very much de-
pressed we ran for about a month or 5 weeks
with 31 men, wages \$250.00. From this out
we expect to employ more labor as we hope
that business will improve.

Trusting this information will be
satisfactory

We remain

Yours truly,

MONTREAL CARRIAGE LEATHER CO.

Alex. Stevenson
PROPRIETOR.

P23/E2,104

ALL AGREEMENTS MADE CONTINGENT UPON STRIKES, FIRES, ACCIDENTS OR CAUSES BEYOND CONTROL.
QUOTATIONS AND DOMESTIC DELIVERY ARE FOR CASH EXCEPT WHEN OTHERWISE SPECIFIED.

ROCK DRILLS - AIR COMPRESSORS - COAL CUTTERS - HOISTS - QUARRY BARS -
STONE CHANNELING MACHINES - BOILERS - ELECTRIC
BLASTING APPARATUS -
ETC

OFFICE
THE INGERSOLL ROCK DRILL COMPANY OF CANADA

COMPLETE PLANTS OF

— Mining, Tunneling and Quarrying Machinery —

CABLE ADDRESS
"INGERSOLL"

ST. JAMES STREET WEST.

P.O. Box 904

Montreal, Oct. 3, 1894.

L. N. Senecal, Esq.,

Ass't. Sec. Treas. Town of St. Henry,

S T. H E N R Y, City.

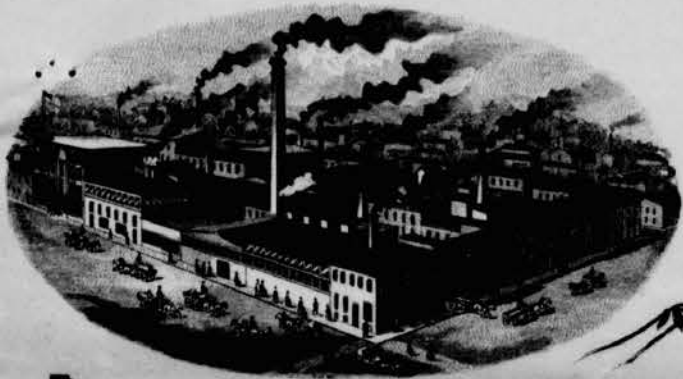
Dear Sir:-

We have to acknowledge the receipt of your letter of the 24th, and in reply we beg to advise you having looked over our time book and find having had on our pay rolls 56 names to which about \$1700.00 per month is paid; this sum varies according as we are running over time or not.

Yours truly,

INGERSOLL ROCK DRILL CO. OF CANADA,
E. J. Senecal Sec. & Man.

P23/E2,104



THE CANADA PIPE & FOUNDRY CO.

P.O. BOX, 429.

Montreal, ^{14th} Oct 2 1894

Mr. A. G. G. G. G.
Dear Sir

In re returns of our works at St. Henri it is not possible to give you exact returns for past year, we have been moving, filling, building, fitting up and repairing part of our shops there and sent at old shops in order to keep our trade together, we have paid for wages at St. Henri about \$125,000. the work however has been so irregular that we have had men from time to time and let jobs, in fact done work night and day at times so as to get through as best we could, we have had much trouble and expense with water and foundations, as far as we can see the work is now over and we anticipate to have all our shops remaining there in a few weeks - The average number of men working has been over 300 but as may easily be seen from position of affairs an exact account could not well be kept.

W. H. G. G. G. G.

P23/E2,104



October 30, 1894.

L. Senecal Esq.

Town of Saint Henri.

Dear Sir,

Replying to your memorandum of the 29th ulto, we beg to say, that it is somewhat difficult for us to give a fair average of the number of hands employed during the year 1894, from the fact that from the first of the year right up till now we have been employing additional hands as the new machinery was being put in running order. We find however by reference to our books, that in January 1894, we employed on an average 500, and that the average weekly wage amount^{ed} to \$4-25, while we now have in our employ 650 hands earning on an average \$4-50, per week. We trust that this information covers all that you require, if not kindly communicate with us again.

Yours truly,

J. M. C. [Signature]
P.S. Of course the above average includes all the employees in the Company's service & etc

P23/E2,104

HUGH McLENNAN.
PRESIDENT.

C. W. DAVIS.
MANAGING DIRECTOR.

HON. SMITH M. WEED.
VICE PRES.

The Williams Manufacturing Co. Ltd.

P.O. BOX 2149.

1733. Notre Dame St.

Manufacturers of
Sewing Machines.

Montreal. Oct 3rd 1894

To The Mayor & Council
of St. Hubert -
Gentlemen

at your request we beg
to hand you the following statement.
Average number of Employees 150
Smallest " during one payroll 120
Average weekly pay per employee - \$8.83
No stoppage of works except for our
annual inventory

We have the honor to remain

Yours respectfully

P.S. It must be
remembered that a
good many employed
are boys and young men

The Williams Mfg. Co. Ltd.
C. W. Davis
Managing Director.

P23/E2,104



P. O. Box 1746.

1665 St. James Street,

CORNER WALKER AVENUE ST. HENRY.

R. N. Tombyll

MANUFACTURER OF

PARLOR SETS, EASY CHAIRS AND LOUNGES.

A full Assortment of PLUSHES and COVERINGS

Montreal Oct 3rd. 1894.

L. N. Imcal, Esq.
St-Henry Town Hall.

Dear Sir

In answer to your communication of 29th ult. I beg to state that I at present employ forty two hands, the highest number this season has been fifty four, and the lowest thirty three for a few weeks only, the present staff being a little below the average. Eleven at least that I know resides in St-Henry, nine are Housekeepers.

The average wages I cannot state till the end of the year but will be over Three hundred Dollars weekly.

This of course does not include employers of Messrs. Leger & Co.

Yours very truly
R. N. Tombyll.

P23/E2,104

WM. MANN,
PRESIDENT.

GEO. L. TELFER,
GL. SUPERINTENDENT.

T. DUBREUIL,
SECY, TREASURER.

The Montreal Union Abattoir Company

WORKS: ST. HENRY AND HOHELAGA

OFFICE: NO. 500 ST. PAUL STREET, (CORNER ST. PETER)

Montreal, October 5th 1894. *189.*

To The Corporation of
The City of St. Henry. near Montreal.

Gentlemen:- I beg to inform your Corporation
letter from your Mr. Senecal, that the Western Abattoir have one
hundred and ten (110) men, with a weekly wages list of nine hun-
dred and seventeen (917.00) dollars.

Your's truly.

WMANN
President

P23/E2,104

M^o 5849

Rapport de différents
Manufactures re nombre
d'employés —

29 Sep 94

Avis spéciaux pour taxes municipales (générales et spéciales)
signifiés aux contribuables ci-dessous mentionnés en vertu
du rôle de perception de la municipalité de la cité de St
Henri pour l'année finissant le 31 Decembre 1894.

Nombres d'avis	Noms des Contribuables	Date de la si- gnification	Remarques
1	Achilles Samu Orson	24 juillet 1894	Remise
6	Aquin. J. J.	16 juillet 1894	Jo.
1	do Joseph	6 août 1894	Jo.
11	do & Agnès	16 juillet 1894	Jo.
1	Aubin Maxime	26 " "	Remise
1	Ayewé Marie	7 août 1894	Jo.
1	Bédac Antoine	6 " "	Jo.
1	Archambault P.	6 " "	Jo.
1	do Jette	6 " "	Jo.
2	do Eulibe	6 " "	Jo.
2	do Nap.	7 " "	Jo.
1	Angé Félix	16 " "	Jo.
2	Abby Martial	6 " "	Jo.
1	Amstong W.	6 " "	Jo.
2	Aube Joseph	6 " "	Jo.
1	Hebert D.	6 " "	Jo.
1	Aube Norbert	7 " "	Jo.
1	Arsevaux Aug.	24 " "	Remise
1	Allard Rachelle		
12	Allan Robert	7 " "	Jo.
1	Bémier R. J.	24 juillet 1894	Jo.
2	Bémier Chs M.	6 août 94	Jo.
2	Bishop (La. Sue)	24 juillet 1894	Jo.
1	Brown Thos	" " "	Jo.
16	do Sue Robert	" " "	Jo.
1	do R. Alex	24 juillet 1894	Remise
89	do Sue Alf.	6 juillet 1894	Jo.

nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
192			
1	Benoit Aggie	27 Juin 1894	Jo
1	do Felix	17 Aout 1894	Jo
1	do Leonide	7 " "	
1	do Olivier	7 " "	
1	do Moise	7 " "	
1	Bouches Sis	7 " "	
1	do Kazile	7 " "	
2	Brauchaud Athanas	24 juillet 94	malle
1	Bunoughs M Stuart	24 juillet 1894	Jo
1	Boudier Nap.	6 Aout 1894	Jo
1	Battles Miles	6 " "	Jo
1	Brunet Amable	6 " "	Jo
1	Bonnelle Ples.	6 " "	Jo
1	do Odile	6 " "	Jo
1	do Celestin	7 " "	Jo
2	Bissonette A.Bla	12 mai 1894	Jo.
1	do Isaac	" " "	Jo.
1	do Narcisse	6 Aout 1894	Jo
1	Bouffonville Pte	6 " "	Jo
1	Bibault Adolphe	6 " "	Jo
1	Biron Joz	6 " "	Jo
1	do Luc Sam	24 juillet 1894	Jo
1	Bureau Louis	24 " "	Jo
1	Boutonvais Louis Oct	6 Aout "	Jo
1	" Desire	7 " "	Jo
1	Burgeon Emery	7 " "	Jo
2	do Louis	7 " "	Jo
1	" Pierre	7 " "	Jo
1	Boyer Alexandre	7 " "	Jo
1	Blain Narcisse	6 " "	Jo
185			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarque
185			
1	Bruis Simon	6 Aout 1894	Jo
1	Brisebois Louis Ld	6 " "	Jo
1	" Isidore	6 " "	Jo
1	Baie Mathilde	6 " "	Jo
1	Bauteau Jos	24 juillet 1894	Jo
1	" Leandre	6 Aout 1894	Jo
1	Blais Philippe Jr	6 juillet 1894	Jo
1	Belanger Thérèse	6 Aout 1894	Jo
2	" Jos	6 " "	Jo
1	" Thérèse	6 " "	Jo
1	Baudin H	6 " "	Jo
2	" Omer	6 " "	Jo
2	" Louis	6 " "	Jo
5	Bienvenu Théo	6 " "	Jo
1	Bienvenu	6 " "	Jo
1	" Octave	8 " "	Jo
2	Bouchard Omer	6 " "	Jo
1	" Philippe	7 " "	Jo
1	Begnier au large Emelie	6 " "	Jo
1	Boay Anne	8 " "	Jo
1	Boudoin Camille	6 " "	Jo
1	Boudreau Algis	24 juillet 1894	Jo
1	Boupi P & S.	6 Aout 1894	Jo
1	" J. L.	6 " "	Jo
1	Bouquet Benjamin	6 " "	Jo
1	Boutin H. G.	24 juillet 1894	Jo
3	Burrows S. G.	" " "	Jo - male
1	Bourne Aug	7 " "	Jo
N	Boutin H. G.	6 Aout 1894	Jo
1	Boucher L. G.	24 juillet 1894	Jo

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Paroisse
224			
3	Biquet F. H. L.	24 juillet 1894	H. male
2	Bignette Ch.	7 août 1894	H.
2	Bédard N. J.	10 " "	male
6	Bonville P. J.	24 juillet 1894	H. male
1	Bonville P. J.	7 août 1894	H.
1	Bussell M. H.	24 " "	H. male
2	Bury Wm		
1	Béaulieu J.	24 " "	H. male
3	Bernard A. L.	6 " "	H.
1	Barnes Edouard	8 " "	H.
1	" J. E.	8 " "	H.
1	Bélair W. J.		
1	Buker M. H.	24 " "	H. male
1	Bellefleur J.	6 août 1894	H.
1	Bédard J.	juillet 94	H.
1	Bolduc J. P.	7 août 1894	H.
1	Béliveau Louis	7 " "	H.
1	" Léon	24 " "	H. male
2	Bonville J. P.	7 " "	H.
1	Bonville J. P.	24 " "	H. male
1	Bonville J. P.	6 " "	H.
1	Bonville J. P.	7 " "	H.
1	Bonville J. P.	7 " "	H.
1	Bonville J. P.	7 " "	H.
1	Bonville J. P.	24 " "	H. male
1	Bonville J. P.	8 " "	H.
8	Bonville J. P.	6 " "	H.
6	Bonville J. P.	12 " "	H. male
2	" Aphonse	" " "	H. male
1	" Arsène	" " "	H. male
1	" P. O.	7 " "	H.
281			

Nombre d'ans	Nom des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
281-			
1	Cyr J. P.	6 Aout 1894	J.P.
1	" Medicin	6 " "	J.P.
1	Couyrou Renaud	6 " "	J.P.
1	Chaboumeau Ad.	6 " "	J.P.
3	" Léon	6 " "	J.P.
2	Cayrol Elben	8 " "	J.P.
3	Charon J.	7 " "	J.P.
1	" Pierre	6 " "	J.P.
1	" Dogthe	6 " "	J.P.
1	Cardine Louis	7 " "	J.P.
1	" Michel	6 " "	J.P.
3	Caignan David	6 " "	J.P.
1	Caubeau Louis	24 juillet "	J.P.
1	Cerny J. D.	7 Aout "	J.P.
1	" Felix	7 " "	J.P.
4	Charette Lesp.	7 " "	J.P.
2	" Adlard	7 " "	J.P.
1	" Jacques	6 " "	J.P.
1	Chiquet Thos J.	24 " "	J.P. male
2	Cherrier Oct	6 " "	J.P.
1	" Pierre	7 " "	J.P.
1	Cherrier Pierre	6 " "	J.P.
1	Collin Pierre	7 " "	J.P.
3	Colmer J.	6 " "	J.P.
1	Cocheur Jean	6 " "	J.P.
1	Chabot Louis	6 " "	J.P.
1	Comier Adolphe	6 " "	J.P.
1	" Henri	6 " "	J.P.
1	" Antoine	8 " "	J.P.
1	Christe Rene J.	26 juillet 1894	J.P. male
328			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
378			
1	Carron Jos	6 Aout 1894	JS
1	Cadieux Emile	6 " "	JS
1	" Albert	6 " "	JS
1	" Mathilde	6 " "	JS
15	Ab de Montreuil	24 " "	JS malle
1	Carron Louis	7 " "	JS
1	" J. L.	7 " "	JS
1	Carron	6 " "	JS
1	Ab. Alp.	6 " "	JS
1	" Rep	6 " "	JS
2	" Jude	6 " "	JS
2	" Alex	6 " "	JS
1	" G. L.	6 " "	JS
1	" Renaud.	7 " "	JS
1	Cartere Ferni	6 " "	JS
2	" Norbert	6 " "	JS
1	Chammas Geo	6 " "	JS
2	Comilland Amédée	6 " "	JS
2	" L. D.	6 " "	JS
3	" Louis	6 " "	JS
1	Catiphors J. L.	6 " "	JS
1	Chuteau Jos.	6 " "	JS
1	" P. P.	6 " "	JS
1	" L. S.	6 " "	JS
2	Chartrons Jos	6 " "	JS
1	" Sophie	7 " "	JS
1	Cherney G.	24 " "	JS malle
1	Coulombe Geo	7 " "	JS
7	Criday J.	24 " "	JS malle
1	Cusack Michel	8 " "	JS
386			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarque
386			
1	Casson Ovide	7 juillet 1894	Jo
3	Chiquette Hermida	14 " "	Jo
2	Chevalier J.B.	" "	Jo malle
1	Chier Celina	24 " "	Jo malle
1	Cuytu Leap	6 " "	Jo
1	Chassi Jos	8 " "	Jo
1	Chasse Melina	7 " "	Jo
1	Chatigny Cothe	17 " "	Jo
1	Cuytots Helene	17 " "	Jo
1	Chabrilley Celina	6 " "	Jo
2	Crawford Arthur	26 juillet 1894	Jo malle
16	Cooper James	8 Aout 1894	Jo
5	Cesine Alexis	6 " "	Jo
1	" Claire	6 " "	Jo
1	" Adeline	24 juillet " "	Jo malle
1	" J.B.	" " "	Jo
1	" Mac Abey	27 juillet 1894	Jo
1	" Alfred	6 " "	Jo
2	Dehamed Jos.	24 " "	Jo malle
1	Carust Emile	14 juillet 1894	Jo
2	" Ruthelene	6 Aout " "	Jo
1	" D. Jr	6 " "	Jo
1	" Jos	6 " "	Jo
2	Deschambaudes H.	6 " "	Jo
1	Donnelly Lizzie	7 " "	Jo
1	" Henry	7 " "	Jo
1	Despres H.	6 " "	Jo
1	" Ch.	6 " "	Jo
1	" Lucien	8 " "	Jo
1	Cuyout Jos	6 " "	Jo
442			

nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarque
10	Cécilie O.	6 août 1894	J.P.
1	" Emilie	6 " "	J.P.
1	" René	27 juin 1894	J.P.
1	" Benjamin	26 juillet 1894	J. malle
1	Legendre Acp.	6 août 1894	J.P.
3	" Ahs	7 " "	J.P.
1	Dameran Perey	24 juillet 1894	J. malle
1	" Arthur	5 sept 1894	J.P.
1	Deschamps J.H.	6 août 1894	J.P.
1	Dampet James	7 août 1894	J.P.
1	" Davidson "	24 juillet 1894	J. malle
2	" Wm B	26 " "	J. malle
1	Deneau J.P.	24 juillet 1894	J. malle
1	" Louis	7 juillet 1894	J.P.
1	Ducharme Louis	6 août 1894	J.P.
1	Dequin Benjamin	6 " "	J.P.
1	" Marg.	6 " "	J.P.
1	" Philis	6 " "	J.P.
1	Dubuc Arsene	7 " "	J.P.
1	" Nap	6 " "	J.P.
1	" Etienne	6 " "	J.P.
3	David Odilon	12 mai 1894	J.P.
1	" Aug.	7 août 1894	J.P.
6	" L.S.O.	24 juillet 1894	J. malle
2	" Philip	7 août 1894	J.P.
1	Desrosiers Gene	6 " "	J.P.
1	" L.V.	6 " "	J.P.
1	Dagnais J.B.	6 " "	J.P.
1	" J.P.	6 " "	J.P.
1	" Philis	6 " "	J.P.
3	" Ferdinand	7 juillet 1894	J.P.
495			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
495 1	Alexe Pige	7 Aout 1894	J.B.
3	" Louis	7 " " "	J.B.
1	Barthe Leo	5 Sept 1894	J. malle
2	Besantel J. Et	7 Aout 1894	J.B.
2	" Muse	7 " " "	J.B.
1	Bessiers Alf.	7 " " "	J.B.
1	Bourroux Paul	6 " " "	J.B.
1	Campeau Matilde		
2	Cloume Adhemar	24 Juillet 1894	J.B.
1	" Louis	6 Aout 1894	J.B.
2	Duquinois Jos	6 Juillet 1894	J.B.
1	Dupras Alex	6 Aout 1894	J.B.
1	Dubroch Julien	6 " " "	J.B.
2	Dessere	24 Juillet 94	J. malle
1	Dussane Theod	6 Aout 1894	J.B.
1	" Nap.	6 " " "	J.B.
1	Dyedale Jean		
2	Dugas de Labouche L	6 Aout 1894	J.B.
3	" Wilbrod	1 ^{er} Aout 1894	J.B.
3	" J. Et	6 Aout 1894	J.B.
1	Dumas Aug.	6 " " "	J.B.
1	" J. Et	6 " " "	J.B.
1	" Denis	26 Juillet 1894	J. malle
1	Duelos Geo	6 Aout 1894	J.B.
1	" Jousseint	6 Aout 1894	J.B.
1	" Jennie	6 " " "	J.B.
3	" Alfred	8 " " "	J.B.
1	Dessers Philomen	6 " " "	J.B.
1	Deon Olivier	6 " " "	J.B.
1	Dupuis Jean P.	26 Juillet 1894	J. malle
539			

nombre d avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
539	Dupuis Edmond	7 Avril 1894	Jo
1	" Mag. Sr	7 " "	Jo
1	" " Jr	7 " "	Jo
1	" Theod	7 " "	Jo
1	Quelle Acadie	24 juillet 1894	H. malle
1	Delisle J. A.	24 " "	H. malle
1	Duquette Ls		
2	Prigouan Frs	4 juillet 1894	Jo
1	Desaulniers	26 " "	H. malle
2	Despains Jcs	7 " "	Jo
1	Desjardins Alex Sr	6 " "	Jo
1	Desbriens P		
1	Deslauriers H Jr	6 Avril 1894	Jo
1	" Royale	7 " "	Jo
1	Desnoyers L. H.	16 " "	Jo
2	Dubreuil Chs	8 " "	Jo
1	Dequise J	7 " "	Jo
2	" Benjamin	6 " "	Jo
1	" Chs	6 " "	Jo
1	Duff James	7 " "	Jo
1	Dubois Marie L	7 " "	Jo
1	Dudon H	7 " "	Jo
4	Delisle A. M. Sr	24 juillet 1894	Jo
505	D'Amour L. H. R.	8 juillet 1894	Jo
1	Ethier Acad	8 Avril 1894	Jo
3	" Anton	6 " "	Jo
2	" Jcs	6 " "	Jo
10	Empie Theod	24 juillet 1894	H. malle
3	Ermond Norbert	6 Avril 1894	Jo
1	Elliott John Sr	7 " "	Jo
1094			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1894			
5	Fichaud Ed	6 août 1894	Jo
1	" Adolphe	6 " "	Jo
1	" Honorius	6 " "	Jo
1	Fitzgerald John	6 " "	Jo
1	Fuchette Nap	6 " "	Jo
2	" Alexis	6 " "	Jo
1	Forges Céline	6 " "	Jo
23	FitzGaud N K	24 juillet 1894	Jo malle
1	Fournier Moise	7 août 1894	Jo
1	" David	17 " "	Jo
1	" Eugène	24 juillet 1894	Jo malle
1	Fortier Chs L	6 août 1894	Jo
1	" "	6 " "	Jo
1	" Joseph	24 juillet 1894	Jo malle
1	" J B	6 août 1894	Jo
2	Forque Hubert	6 juillet 1894	Jo
2	" Pierre	8 août 1894	Jo
1	Fauré Ed	9 " "	Jo
1	Fyelds James		
5	Fyill Simon	7 août 1894	Jo
1	Fauteux Alfred	7 " "	Jo
3	" Emile	7 " "	Jo
1	Chs Caspary	16 " "	Jo
6	Engeron Adeline	24 juillet 1894	Jo
1	" Moise	6 août 1894	Jo
1	" Lemias	24 juillet 1894	Jo malle
2	" J B	6 août 1894	Jo
1	" Edouard	6 " "	Jo
1	" Narcisse	6 juillet 1894	Jo
1	" Antoine	6 août 1894	Jo
1	" Hypolyte		
1168			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1168	2 Krauel J	6 Aout 1894	J.P.
2	" Jos	6 " "	J.P.
1	" Albert	6 " "	J.P.
2	" Jeanne	7 juillet 1894	J.P.
1	" Lucie Philias	6 Aout 1894	J.P.
2	" David	6 " "	J.P.
1	Bourette Antoine	6 " "	J.P.
2	Guay Eug	21 juillet 1894	J.P.
1	Legre Chs	6 Aout 1894	J.P.
2	" Arthur	6 " "	J.P.
2	" Olive	6 " "	J.P.
1	Esparre Jos	6 " "	J.P.
2	Smelin Fedine	8 " "	J.P.
1	" Justin	6 " "	J.P.
1	" Monique	6 " "	J.P.
1	" Stephen	7 " "	J.P.
1	Simons Dave Ed	24 juillet 1894	J.P. malle
2	Bourette Antoine	8 Aout 1894	J.P.
1	Landreau Louis	8 " "	J.P.
1	Bodin Celestin	6 " "	J.P.
1	" Fes	24 juillet	J.P. malle
1	Cohier Aug	8 Aout	J.P.
2	" Berry	7 " "	J.P.
2	" Ed	6 " "	J.P.
2	" Armi	6 " "	J.P.
1	" Henningside	6 " "	J.P.
1	" Jete	6 " "	J.P.
1	" Remy	6 " "	J.P.
1	" Selverin	6 " "	J.P.
7	St J R by	24 juillet 1894	J.P. malle
1	Kaathin Henri	8 Aout 1894	J.P.
1217			

N ^o de d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarque
1217	1 Bouthier Gab	6 Aout 1894	JP
1	" Octave	6 " "	JP
1	" Sophie	7 " "	JP
1	Caliveau Jos	16 " "	JP
2	Boileau Adolphe		
2	Beauchamp Geo	6 " "	JP
1	Geoffrin Telephon	6 sept 1894	J. malle
1	" Felix Jr	6 " "	J. malle
1	" " Sr	6 " "	J. malle
1	" Paleta	6 Aout 94	JP
1	Hammond Jos	6 " "	JP
1	Leguette Jos	6 " "	JP
1	Leguette Ch	6 " "	JP
1	Gravel Alexis	5 sept 1894	J. malle
1	" Arlette	5 " "	JP
1	Giron Valine	6 Aout 1894	JP
1	Boyette Adolphe	6 " "	JP
1	Raymond Nelson	6 " "	JP
1	" Joseph	16 juillet 1894	JP
1	" Manil	6 Aout 94	JP
1	Sanier Sam	6 " "	JP
1	" Viet	6 " "	JP
1	" Esther	6 " "	JP
1	" Alard	6 " "	JP
2	Groulx Victor	8 " "	JP
2	" Jos	8 " "	JP
1	" Desrie	8 " "	JP
1	Girard Jos	6 " "	JP
1	" Philias	6 " "	JP
1	Guerny Alf	6 " "	JP
4	Gauthier Ed	27 juillet 94	JP
1255			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1255	1 Green Am	9 ans 1894	Jo
	2 Giroux Gab	6 " "	Jo
	1 Guide Henri	7 " "	Jo
	2 Gauthier E. & C	24 juillet 94	Jo malle
	1 Gauthier mesine	26 ans 1894	Jo
	1 " Olivier	6 " "	Jo
	1 " Philis	6 " "	Jo
	1 " Ephrem	6 " "	Jo
	3 " Eustach	6 " "	Jo
	1 Hamis Nap	6 " "	Jo
	1 " Francois	6 " "	Jo
	6 Henechon Moise	6 " "	Jo
	1 Hebert Louture	6 " "	Jo
	2 " Paul Jr	7 " "	Jo
	1 " Codefric	6 " "	Jo
	1 " Philbert	7 " "	Jo
	2 " Jete	17 " "	Jo
	1 Hogue Jas	6 " "	Jo
	1 " Lemari	6 " "	Jo
	1 " P. B.	24 juillet 1894	malle Jo
	1 Hoolahan John	8 sept 1894	Jo
	1 Hystean Jete	14 juillet 1894	Jo
	1 Hymant Clophie	6 ans 1894	Jo
	2 Hotté Rej	7 " "	Jo
	1 " Louis	6 " "	Jo
	2 Huppi Jete	6 " "	Jo
	4 " Antoine	6 " "	Jo
	1 Huot Felix	6 " "	Jo
	2 Hudson J. C.	24 juillet 1894	Jo malle
	1 Hurdusky S W	9 ans 1894	Jo

1299

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Permutation
1299			
4	Hood Wm & son	24 juillet 1894	J. P. malle
1	Hart Isaac J	24 " "	J. P. malle
2	Houle Leon	8 Aout 1894	J. P.
1	" Jos	7 " "	J. P.
3	Higge James	6 " "	J. P.
2	Hamelin Jos	7 " "	J. P.
1	Hernault Emile	7 " "	J. P.
1	Hernault S. H.	24 juillet 1894	J. P.
4	Herve	16 juillet 1894	J. P.
1	Huguellet Edil	9 Aout 1894	J. P.
1	Jodoin Udenie	6 " "	J. P.
1	" Isidore	6 " "	J. P.
1	Jegou Paul	6 " "	J. P.
1	Jondain Est	6 " "	J. P.
1	Juberville Marie L	6 " "	J. P.
1	" Sophie	7 " "	J. P.
1	Jalbert Louis	16 " "	J. P.
1	Jameau Aug.	8 " "	J. P. malle.
1	Jacotel Theodor	24 juillet 1894	J. P.
1	Jacotel Jacques W. A.		
2	Judy Jacob H	24 juillet 1894	J. P. malle
8	Jacob Jos	9 Aout 1894	J. P.
1	Kent S. Annette	24 juillet 1894	J. P. malle
2	Kelly John	6 Aout 1894	J. P.
1	Kent Caroline	24 juillet 1894	J. P. malle
1	Kerr Wm	24 " "	J. P. malle
1	Enoir Rolland Clovis	6 Aout 1894	J. P.
1	" Emelie y	6 " "	J. P.
1	" Rolland	6 " "	J. P.
1	" Aglai	6 " "	J. P.
1	" Ephraim	6 " "	J. P.
1349			

nombre d avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1349			
1	Levoir Victor	24 Juillet 1894	H. Malle
2	" Japh	6 Juillet 1894	H.
1	" Alphonse	6 Aout 1894	H.
1	" Theodor	24 Juillet 1894	H. Malle
4	" J. L.	6 Aout 1894	H.
2	" Rolland Andre	6 Aout 1894	H.
1	" " kes	6 " "	H.
1	Leblanc Luc David	8 " "	H.
1	" Japhus	6 " "	H.
1	" Edouard	6 " "	H.
1	" Adolphe	6 Juillet 1894	H.
1	Leduc J. B.	6 Aout 1894	H.
2	" Clement	24 Juillet 1894	H. Malle
4	" Edouard	6 Aout 1894	H.
1	" Alfred	7 " "	H.
1	" Leon	6 " "	H.
1	" Polydore J.	6 " "	H.
1	" " L.	14 " "	H.
1	" Armand	17 " "	H.
1	" Jos	16 " "	H.
1	" Joel	24 Juillet 1894	H.
1	Laparee Chs	6 Juillet 1894	H.
1	" Jos	6 " "	H.
4	" Aug.	6 Aout 1894	H.
1	Laparee Marie	6 " "	H.
1	Lahaie Ouesime	6 " "	H.
2	" Renaud	8 " "	H.
1	LeMay (sur boue)	6 " "	H.
1	Lepelletier Angely	6 " "	H.
1	Leggett Chs	24 Juillet 1894	H.
1392			

nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
1392	1 Lemoine Jos	6 Avril 1894	Jo
3	" " Juffe	6 " "	Jo
1	Cavalieri Louis	6 " "	Jo
2	Cavalieri Jos	6 Juillet 1894	Jo
1	" " Jovi	6 Avril 1894	Jo
1	" " Juvine	6 " "	Jo
1	Legros Jete	8 " "	Jo
1	Lechappelle Robert	24 juillet 1894	Emalle
3	" " Albert	24 " "	Emalle
1	" " S. L.	5 sept 1894	Emalle
1	" " Cho	7 Avril 1894	Jo
2	Lehaine Louis	8 " "	Jo
3	" " Josty	8 " "	Jo
2	Labelle Adeline	27 Janvier 1894	Jo
1	" " Omer	6 Avril 1894	Jo
1	Caron tutteur	6 " "	Jo
1	Labelle Louis	6 " "	Jo
1	" " Therie	6 " "	Jo
2	" " Felix	7 " "	Jo
1	" " Auguste	16 " "	Jo
1	Leumontagne Hector	5 sept 1894	Jo
2	" " Louis	6 Avril 1894	Jo
1	Langou Jos	8 Avril 1894	Jo
1	" " J. A.	9 " "	Jo
1	" " Argete	6 " "	Jo
1	Latour Etienne	6 " "	Jo
1	" " Louis	6 " "	Jo
1	Leviery Algeria	6 " "	Jo
1	" " Louis	6 " "	Jo
1	" " Pascal	7 " "	Jo
1	" " Omer	6 " "	Jo
1442			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1442			
1	Calonde Octave	5 Avril 1894	Jo.
1	" Joseph	6 " "	Jo.
2	" Milina	6 " "	Jo.
1	" Saie	8 " "	Jo.
1	" Antoine	7 " "	Jo.
4	Caymureux Alice	6 " "	Jo.
6	Rayante Pierre	25 juillet 1894	Jo.
1	Retourneau Ernest	6 Avril 1894	Jo.
1	Lebeau Sidore	6 " "	Jo.
1	Lebeau Joste	6 " "	Jo.
1	" Alfred	6 " "	Jo.
1	" William	7 " "	Jo.
2	" Louis	6 " "	Jo.
1	" Edouard	6 " "	Jo.
1	Remard Adelaïde	6 " "	Jo.
1	" Cecille	6 " "	Jo.
1	Major Adolphe	24 juillet 1894	Jo. malle
1	Laurin Delphis	7 Avril 1894	Jo.
1	" Leon	6 " "	Jo.
1	" Adina	9 " "	Jo.
1	" Felix	7 " "	Jo.
3	Lebrey Thersphile	6 " "	Jo.
6	Languebec Aep	6 " "	Jo.
1	" Eustache	7 " "	Jo.
1	Lapierre Louis	6 " "	Jo.
1	Leboeuf Joseph	6 " "	Jo.
1	" Eualide	6 " "	Jo.
1	Laprie Maxime	6 " "	Jo.
1	" Delphis	6 " "	Jo.
1	" Auguste	7 " "	Jo.
1489			

Nombre d avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1489	Labeche Jos	6 Aout 1894	Jo
1	Lacoste Joel	8 " "	Jo
1	" J.B.	9 " "	Jo
2	Lacaille Joseph	6 " "	Jo
1	" Louis	6 " "	Jo
2	Lamy Elizabeth	6 " "	Jo
1	Languis Fernand	6 " "	Jo
1	" Edmond	6 " "	Jo
1	Larivy Adolphe	6 " "	Jo
1	" Alvide	6 " "	Jo
3	Lauderville Sta	27 Juillet 1894	Jo
1	Lafamme M.L	6 Aout 1894	Jo
1	Leynaud Maxime	6 " "	Jo
5	" Oumar	27 Juillet 1894	Jo
2	Laroc Alfred	8 Aout 1894	Jo
1	" Emilie	6 " "	Jo
1	" & Larin	6 " "	Jo
2	" Olivier	6 " "	Jo
1	" Marie	6 " "	Jo
1	" Rite	6 " "	Jo
2	" Joseph	6 " "	Jo
1	" J.M. Gagné	9 " "	Jo
1	" Nap	7 " "	Jo
1	Lemyer Elz	7 " "	Jo
1	Lefebvre Joseph	6 " "	Jo
1	Lefevre Nap	6 " "	Jo
1	Leger Antonio	6 " "	Jo
1	Lendry E	27 Juillet 1894	Jo
1	Lefrance D	6 Aout 1894	Jo
1	Lecombe Joz	9 " "	Jo
1	Letote Chs	9 " "	Jo
1531			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
1531			
2	Roche Etienne	7 Aout 1894	Jo
3	" Auguste	" " "	Jo
2	Canotat Joseph	20 Juillet 1894	Jo
1	" Reynier	6 Aout 1894	Jo
1	Labadie Ed.	6 " "	Jo
1	Rebel Julie	6 " "	Jo
1	Laplois Tony	6 " "	Jo
1	Raffin Chs	6 " "	Jo
1	" Clement	7 " "	Jo
1	Lind Pere	7 " "	Jo
1	Lapresse Jos	7 " "	Jo
1	Lamb Richard	24 Juillet "	Jo
2	Lesny Edouard	7 Aout 1894	Jo
1	Lauriault gotique	7 " "	Jo
1	" Hummelas	7 " "	Jo
1	" Wilfrid	24 Juillet 1894	Jo malle
1	Lussier J.H.	7 Aout 1894	Jo
1	" Alphonse	7 " "	Jo
1	" Joseph	7 " "	Jo
1	Leslouy Chs	24 Juillet 1894	Jo malle
2	Limer Joseph	24 " "	Jo malle
1	Lapostolle Clodomir	8 Aout 1894	Jo
1	Laramie Joseph	6 " "	Jo
1	Lévesque Chs	6 " "	Jo
1	Lapointe Edouard	8 " "	Jo
1	Laurin Narcisse	24 Juillet 1894	Jo malle Jo
1	Leclerc Guy	7 Aout 1894	Jo
1	" Neri	6 " "	Jo
1	Lauriers Marie	7 " "	Jo
193	Letourneau C.R.	24 Juillet 1894	Jo (C.R. Larou)
1759			

nombre d avis	Noms des Contubables	Date de la signification	Remarque
1754			
1	Mureau Julie	24 juillet 1894	J.
3	Martin Alphonse	8 Août 1894	J.
1	" Nap	6 " "	J.
1	" Marie	6 " "	J.
2	" Joseph	7 " "	J.
1	Meany Cornelius	8 " "	J.
1	Mayer Theotie	6 " "	J.
1	" Adolphe	6 " "	J.
2	" J.D.	24 juillet 1894	J.
2	" Ephrem	6 Août 1894	J. (un Rivette)
2	" Angélie	6 " "	J.
1	Miron Théo	6 " "	J.
1	Moinville Noé	6 " "	J.
1	Motte Wm	6 " "	J.
1	Manthas Dubaud	6 " "	J.
1	Montpetit Louis	6 " "	J.
1	" Olivier	6 " "	J.
1	" Emile	7 " "	J.
1	" Thos	7 " "	J.
1	Morin Eugène	8 " "	J.
1	" Louis	8 " "	J.
1	" Ouisin	6 " "	J.
2	Miv Arthur	6 " "	J.
1	" Etienne	7 " "	J.
1	Moel Louis	5 Sept 1894	J. malle
2	Monpau Georges	9 Août 1894	J.
1	Moutel J.B.	6 " "	J.
1	Masson L.N.	24 juillet 1894	J. malle
1	Meunier Maximie	6 Août 1894	J.
1	Mahony Prosper	6 " "	J.
1	Massey J.M.	12 mai 1894	J.
1797			

Nombre d'avis	Noms des Contubérables	Date de la Signature	Remarques
1797	Montreal Loge & Mortuary	24 Juillet 1894	J. B. malle
1	Messier Gilbert	6 Aout 1894	J. B.
1	Meloché Eug.	9 " "	J. B.
1	Mitchell Ed.	7 " "	J. B.
2	Marsau J.	7 " "	J. B.
1	Malotte J.	24 Juillet 1894	J. B.
1	Mauril B.	7 Aout 1894	J. B.
2	Moseley Succ ^{er} E. V.	24 Juillet 1894	J. B. malle
1	Monarque J. B.	10 Aout 1894	J. B. malle
2	Michelien J. B.	7 " "	J. B.
1	Malow J.	26 Juillet 94	J. B. malle
1	Millev Genelin		
2	Marchand E. Jean		
4	Moodye Succ ^{er} W. M.	24 Aout 1894	J. B. malle
2	Mathieu M. J. B.	24 Juillet 1894	J. B.
7	Maekay succ ^{er} R.	16 Juillet 1894	J. B. malle
23	" MacFayth	" " "	J. B. malle
354	" Edwards	" " "	J. B. malle
1	McNeuber desfontaines	24 Juillet 1894	J. B. malle
1	McCreary Patrick	6 Aout 1894	J. B.
1	McDuff East.	6 " "	J. B.
1	McKeivren J. B.	6 " "	J. B.
1	McCall J. B.	6 " "	J. B.
1	McQuilless Wm.	6 " "	J. B.
1	McFarland	6 " "	J. B.
1	McMillan	24 Juillet 94	J. B. malle
1	McMitchell	7 Aout 1894	J. B.
1	McGrath	7 " "	J. B.
2	McCombie W. B.	7 " "	J. B.
1	McCaffrey Grace	7 " "	J. B.
1	McDonald W.	24 Juillet 94	malle J. B.

2219

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
2219			
1	Mantel Arisip	8 Aout 1894	J ^o
1	" Jos	8 " "	J ^o
2	" Kate	8 " "	J ^o
1	" Louis	7 " "	J ^o
1	Madon Felix	8 " "	J ^o
1	" Nap	8 " "	J ^o
1	Quelle des	6 " "	J ^o
1	Voivieux L. N.	9 " "	J ^o
1	Normandeau Philomene	24 juillet 1894	J ^o malle
2	Normandin Fedou	6 Aout 1894	J ^o
1	Novak Fernis	7 " "	J ^o
1	Nicholson des	6 " "	J ^o
5	Ouellette Alex	8 " "	J ^o
1	" P. N.	6 " "	J ^o
1	Ouel James	6 " "	J ^o
1	Ouimette Max	6 " "	J ^o
2	Ouin Carlette S. J.	6 " "	J ^o
3	" " S.	6 " "	J ^o
1	" Emma	6 " "	J ^o
1	Prodeau N.	24 juillet 1894	J ^o malle
1	" "	" " "	J ^o malle
1	Powell Frank	8 Aout 1894	J ^o
1	Payette Nap	8 " "	J ^o
1	Pickering Aussia	8 " "	J ^o
1	Pineau Stanila	6 " "	J ^o
1	" Jos	6 " "	J ^o
1	Poirier Louise	6 " "	J ^o
1	" J. B.	7 " "	J ^o
1	" Emme	7 " "	J ^o
1	" S.	7 " "	J ^o
1	" Archibald	7 " "	J ^o
2259			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
2259			
1	Pierre Lamasse		
1			
3	Paul J. Ste		
1	" Alexis		
4	Melvin Martin		
1	" Daniel		
1	Patenaude Wm		
2	Samondou J		
1	Paulin Gust		
2	Reard Louis		
1	" L.A.		
1	Opillon Henri		
2	Jaquette Joseph		
1	" Geo		
1	" Alexis		
1	" Israel		
4	" Joseph		
6	" Theophile		
2	Henry Theodule		
1	Mathieu Gue.		
2	" Gep.		
1	Grosjean Adolp		
1	Rebe Adrien		
1	" L.A.		
1	Paulin Jos.		
1	Reubeau M. L.		
1	Forest Simon		
2	Pierre Fabien		
1	Provencher J. G.		
1	Reimond G.		
1	Reizeau Aldem		
2309			

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
2309	Groulx Philippe	9 Aout 1894	Jo
1	" Antoine	6 " "	Jo
1	Pitres Arthur		
1	" Marianne		
1	Pyras-Jo	24 Juillet 1894	Jo malle
1	Plante	" " "	
1	Repinseau L.A.	6 Aout 1894	Jo
1	" Anatole	6 " "	Jo
1	Contus Leo	6 " "	Jo
1	Parent J.G.	7 " "	Jo
1	Paradis J.G.	8 " "	Jo
1	Pinehaud J. Et	9 " "	Jo
2	Summoille Alfred	6 " "	Jo
1	" Stanislas	26 juillet 1894	Jo malle
2	Ambrasse Maria	7 Aout 1894	Jo
1	Ryley Martin Michael	6 " "	Jo
2	Rodgers Arqua	8 " "	Jo
1	" Sarah	7 " "	Jo
1	Robert Cedron	8 " "	Jo
2	" Victor	6 " "	Jo
3	" Jos.	24 juillet 1894	Jo
3	" Ludwig	8 Aout 1894	Jo
1	Robillard Jo	6 " "	Jo
1	" Jos	6 " "	Jo
1	" Angèle	6 " "	Jo
1	Royal J. Et		
4	Rodier J. Et	24 juillet 1894	Jo malle
1	" Jo	24 " "	Jo malle
1	Riendeau		
1	" Pieu	6 Aout 1894	Jo
2351			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarque
2351	2 Reil Suzanne	27 juillet 1894	J.B.
1	" Louis	6 Aout 1894	J.B.
2	" Adolphe	27 juillet 1894	J.B.
1	Ritchot Leo	6 Aout 1894	J.B.
2	" Israel	7 " "	J.B.
1	Roy Oscar	6 " "	J.B.
1	" Jos	6 " "	J.B.
1	" J.A.	24 juillet 1894	J.B. malle
1	Raymond Chem	6 Aout 1894	J.B.
1	" Noel	6 " "	J.B.
1	Riopel Eug	6 " "	J.B.
4	Ripeth J.B.	24 juillet 1894	J.B. malle
1	Riviel Albert	24 juillet 1894	J.B. malle
2	Raparie J.	24 juillet 1894	J.B. malle
1	Ratto Louis	24 " "	J.B. malle
2	Rodriguez Pierre	6 Aout 1894	J.B.
1	Rednes Joseph	6 " "	J.B.
1	" Pierre	6 " "	J.B.
2	Robidoux Wilfrid	7 " "	J.B.
2	Rochas Louis	24 juillet 1894	J.B. malle
1	Robertson Joseph	24 " "	J.B. malle
16	" J.B. Mallet	24 " "	J.B.
5	Rochon Marie		
1	" Alice	6 Aout 1894	J.B.
2	Ross James	24 juillet 1894	J.B.
2	Romagne E. J. P.	24 " "	J.B.
1	" C.M.	24 " "	J.B.
1	Rasconi Chs	6 sept 94	J.B. malle
1	Rosney Patrick	24 juillet 94	J.B. malle
1	Rouse Althema	24 " "	J.B. malle
1	Roberge Louis		

2413

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la Signification	Remarques
2413			
1	John Chin	24 juillet 1894	P. malle
2	Roe How	7 août 1894	Jo
1	Richard Wolf	6 " "	Jo
2	Robert J. J.	24 juillet 1894	Jo
1	Senecal Fabien Sr	6 août 1894	Jo
4	" Jto	8 " "	Jo
1	" Jos	6 " "	Jo
1	" Rosette	8 " "	Jo
1	" Ludgev	6 " "	Jo
1	" Philomène	6 " "	Jo
2	" L.M.	8 " "	Jo
1	" Agulle	7 " "	Jo
1	Service de l'Hopital Gene.	24 juillet 94	Jo
1	M. Bernier Jo	24 juillet 1894	Jo
1	Louis	6 août 1894	Jo
1	Mattrey Annie	7 août 1894	Jo
1	Angry Belle	24 juillet 1894	P. malle
1	Samson Nap		
1	Signin Fiphe	26 juillet 1894	Jo
1	George Cho	18 août 94	Jo
3	Sealless Cs	6 " "	Jo
1	M. Michel Jo	6 " "	Jo
1	Samuel Antonio	6 " "	Jo
1	Sipris David	8 " "	Jo
1	Schubert Rodier	6 " "	Jo
1	M. Cyr Edouard	26 juillet 1894	P. malle
1	M. Julien J. G.	24 " "	P. malle
1	M. Armand J. B.	6 août 94	Jo
2	M. Jean Jos	6 " "	Jo
1	" Elie	6 " "	Jo
1	" Jordon	6 " "	Jo

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Date de la signification	Remarques
2452	1		
1	Aureat Louis Piro		
1	" Joseph	26 juillet 94	J. malle
1	Stevenson H.	24 juillet 94	J. malle
1	Saindon Thos	6 Avril 1894	J. P.
14	Leves D. A.	24 juillet 94	J. malle
4	W Denis F. L.	6 Avril 1894	J. P.
1	" Emme	6 " "	J. P.
5	Strachan Jm	24 juillet 94	J. P.
3	Stephens S W & Crum J	24 " "	J. P.
2	St Maria J		
1	Ste Marie J		
1	W Aubli Fictor		
1	Smart Eliz	7 Sept 1894	J. P.
1	Sequin Adolant	7 Avril 1894	J. P.
1	Steepe Esq	24 juillet 1894	J. P.
1	Suprenant Esq	7 Avril 1894	J. P.
1	Syrasin J. E.	7 " "	J. P.
1	Small Emme	7 " "	J. P.
1	" Jos	7 " "	J. P.
1	" Symone	7 " "	J. P.
1	" Sophie	7 " "	J. P.
3	St Laurent Marie	24 juillet 1894	J. P.
1	Sullivan John	7 Avril 1894	J. P.
2	Stuart James	7 " "	J. P.
4	Stutton Tho	24 juillet 1894	J. malle
1	Syrot Desire	6 Avril 1894	J. P.
3	Tessin Philpp	7 " "	J. P.
1	" Dan	7 " "	J. P.
1	" Moise	7 " "	J. P.
3	Tudel Narcis	24 juillet 1894	J. P.
2515			

Nombre d'ans	Noms des Contribuables	Dats de la Signification	Paroisse
2575			
1	Indel Jos	6 Aout 1894	J ^o
3	" J. A.	6 " "	J ^o
1	Talbot J. S.	8 " "	J ^o
1	" Aug	8 " "	J ^o
2	" Nap	9 " "	J ^o
2	" Annie	7 " "	J ^o
1	Laphemontagne M	8 " "	J ^o
1	Andean Philbert	7 " "	J ^o
1	" J. S.	7 " "	J ^o
1	Lasse Rivin	6 " "	J ^o
2	Thompson Andean	6 " "	J ^o
1	Seublay Marie	6 " "	J ^o
1	" J. M.	9 " "	J ^o
1	Thibault Jos	6 " "	J ^o
1	" Jos	7 " "	J ^o
1	Therien Philom.	9 " "	J ^o
1	" Hector	6 " "	J ^o
8	Thomas Simpson Ross	24 juillet 1894	J ^o malle
3	Thorne L. W.	24 " "	J ^o
1	Seyrall James		
3	Sweete W	27 Aout 1894	J ^o
3	Tees	24 juillet 1894	J ^o malle
2	Tombell & M	24 " "	J ^o malle
2	Trishey Thos	24 " "	J ^o
1	Trepanier Jos	7 Aout 1894	J ^o
2	" Peypin	7 " "	J ^o
1	Thibi J. S.		
1	Trepatis Albert	24 juillet 1894	J ^o
1	Taylor Alice	8 Aout 1894	J ^o
1	Wyer Simon	6 " "	J ^o
1	" Alphouain	6 " "	J ^o

nombre d'ans	Noms des Contubérables	Date de la Signature	Remarques
2567	1 Vincent Edmund	6 Aout 1894	Jo
1	" Eusebe	8 " "	Jo
2	" Est Louis	7 " "	Jo
1	Pian Gedeon Sr	8 " "	Jo
1	" " Jr	8 " "	Jo
2	" Emile	8 " "	Jo
1	" Moise	7 " "	Jo
1	Hillerman Abel	8 " "	Jo
3	" Joseph	9 " "	Jo
1	Villemain Arthid	6 " "	Jo
1	" Louis	6 " "	Jo
1	Bessais Etienne	6 " "	Jo
1	Rezeau Jos	6 " "	Jo
1	" Alderie	6 " "	Jo
1	Paliquette Eleophon	6 " "	Jo
2	Palier Alderie	7 " "	Jo
4	1 Augustin	24 Juillet 1894	male
1	" Alphonse	8 Aout 1894	2
1	Vincent Sr & L		
1	Palier Arthur	9 Aout 1894	Jo
3	" Sr & L	9 " "	Jo
1	" Adolph	9 " "	Jo
1	Bertue James	24 Juillet 1894	male
1	Wilson J.C.	24 " "	male
1	Andrew	24 " "	Jo
1	Worburton Elz	6 Aout 1894	Jo
1	Way Alphonse	6 " "	Jo
1	West John	6 " "	Jo
2	Woodward C	6 " "	Jo
1	Loaksh Michael	7 " "	Jo

2607

Nombre d'avis	Noms des Contribuables	Date de la Signature	Remarques
2687	1 Weir Alexander	24 juillet 1894	J ^o
	2 Wilby Chs Henry	7 Sept 1894	J ^o malle
	1 Winslow Wm J ^o	7 April 94	J ^o
	8 Watson D. J.	4 June 1894	J ^o malle
	3 McManus Luce Thos	24 juillet 1894	J ^o malle
	2 Morris - Vatteray	24 " "	J ^o malle
	40 Walker Alex	24 " "	J ^o malle
	1 Young D. Jos.	6 April 1894	J ^o
	2 " Arthur	6 " "	J ^o
	12 Prodie Wm	24 juillet 94	J ^o
	1 " Hugh	24 " "	J ^o

2680

P23/E2,104

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
CITE DE ST HENRI

Je soussigné Jules Papineau constable spécial de la cité de St Henri et résidant dans le dite cité de St Henri certifie par les présentes et fais rapport sous mon serment d'office que les dates, mois et an mentionnés et écrits avec les initiales de mon nom vis-a-vis les noms des contribuables sus mentionnés aux pages qui précèdent, sont les jours, mois et an auxquels j'ai signifié a chacun des contribuables y mentionnés l'avis spécial pour le paiement des taxes municipales (générales et spéciales) d'après le rôle de perceptions (cotisations) de la municipalité de la cité de St Henri, pour l'année finissant le trnte un Dec. (31 Dec) mil huit cent quatre vingt quatorze.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Donné a St Henri ce vingt neuvième jour de septembre mil huit cent quatre vingt quatorze.

Et je certifie de plus que le nombre total d'avis signifiés comme susdits est de 2680 a 2½ chacun ----ci----\$67.00

Jules Papineau
Constable spécial

No 5850

Jules Papineau, constable
spécial, retour sur avis spéciaux de taxes municipales
de taxes municipales pour l'
année 1894

29 Sept 1894

651

P23/E2,104

A son honneur le Maire
 Et
 Messieurs les échevins de la Cité St Henri

Nous soussignés tous propriétaires sur la rue
 St Jacques en la Cité de St Henri

Exposons respectueusement a votre honorable
 (Conseil

- 1^{er} Que nous voyons avec regret que le plan de
 l'élargissement de la rue St Jacques d'écrit
 une courbe entre les rues St Paul & St Elisabeth
- 2^e Qu'il serait facile d'y remédier attendu
 que plusieurs propriétés comprises entre ces rues
 ne sont pas encore expropriés
- 3^e Que le cout de cette amélioration serait
 peu Comparativement a l'apparence donnée
 a cette partie de la rue par un changement
 C'est pourquoi vos requérants vous prient
 instamment de prendre sans dilais les
 mesures nécessaires pour amender le dit plan
 de façon a éviter le plus possible cette
 courbe entre les rues St Paul & Ste Elisabeth
 Et vos requérants ne cesseront de prier

Gervis Papin	Marie Genécal
Louis Barabé fils	Désiré Turcot
Ede Selgne fils	Adolphe Lenoir
J. B. Cozebis	Pierre Lavante
J. J. Lenoir	x R. D. Schembert
U. Lamoignon	Ch. N. Barrière
Fabien Genécal x	H. Gréves
V. Lenoir	Fluy. Lenoir
	Adolphe
	Genécal

N^o 5851

Requête citoyenne demandant
modification du plan de la
rue St Jacques ce 3^e Sept 94

P23/E2,104

P23/E2,104

AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU *par livres au pouce carré dans le Tuyau.*

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POMPIERS ST. HENRI.

Durant le mois de

Sept

1894

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	Etat de la ligne télégraphique avec la maison des Pompes aux heures y mentionnées.	Remarques et initiales de l'officier en devoir
1	75	70	70	72	70	70	75	75	70		
2	70	70	68	74	68	70	80	80	68		
3	78	75	75	70	70	65	75	75	74		
4	80	75	70	75	70	75	80	80	70		
5	78	72	75	70	68	75	80	80	68		
6	75	70	80	72	70	75	78	80	72		
7	75	75	72	70	70	70	75	75	72		
8	75	75	70	68	70	70	75	75	68		
9	80	75	73	70	70	75	80	80	70		
10	78	72	70	72	75	70	75	78	70		
11	75	70	70	72	68	75	70	75	68		
12	70	68	65	68	65	68	70	70	65		
13	75	68	65	70	70	70	75	75	65		
14	70	70	68	65	65	68	70	70	65		
15	70	70	70	68	65	68	70	70	65		
16	75	78	70	75	68	68	75	78	68		
17	75	70	65	70	70	72	75	75	65		
18	75	70	75	68	70	70	78	78	68		
19	75	70	70	68	70	75	75	75	68		
20	78	70	70	68	68	70	75	78	68		
21	70	65	65	60	60	68	70	70	65		
22	70	70	60	60	65	65	75	75	60		
23	75	70	70	65	60	60	70	75	65		
24	80	75	70	70	65	70	80	80	65		
25	72	70	65	60	60	60	65	72	60		
26	75	70	60	60	65	65	75	75	60		
27	73	75	70	65	65	70	75	75	65		
28	70	65	60	60	60	65	70	70	60		
29	75	70	65	65	65	70	75	75	65		
30	70	70	65	60	60	65	70	70	60		
31											

AQUEUC DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *Sept* 1894

P23/E2,104

à Monsieur le Secrétaire
de la Ville de St-Henri

Monsieur,

Auriez-vous l'obligeance de m'informer quand la Ville de St-Henri a relié ses canaux d'égoûts à ceux de la Ville de Montréal par ceux de St-Léonard et quand la Corporation de la Ville de St-Antoine a-t-elle relié ses tuyaux d'égoûts à ceux de St-Henri? Ce faisant vous obligerez beaucoup

Vos très humbles
Tailleur et Bonin
pour J. P. Marier

St-Henri
2 Octobre 1894

No 5853

Tailleur & Corin
s'informent de la
date de la relia-
son des canaux
d'égouts accrus
de St C.

2 Dec 1894

P23/E2,104

Montreal, 3 octobre 1894.

A Son Honneur le Maire
 et à M. M. les échevins de
 la Cité de St. Henri.

Messieurs.

Je vous serais infiniment reconnaissant de vouloir bien me laisser avoir le montant du compte ci-joint, afin de m'aider de rentrer un peu dans mes déboursés, au sujet des arpentages, nivellements, plans, profils, estimés etc. - et surveillance des travaux de pavage de la rue Notre-Dame.

Je profiterai de l'occasion ill. M. pour vous faire part que le pavage de la rue Notre-Dame, dont les travaux étaient suspendus par défauts de matériaux depuis le 24 septembre, ont été repris hier après-midi à 4 heures seulement.

La raison avancée par les entrepreneurs était que l'asphalte n'a pas été obtenu avant, mais ces M. M. sont seuls responsables des retards & des dommages qui entraînent les délais qu'ils mettent à compléter leurs ouvrages. Comme je les en ai avertis. Les travaux ne peuvent qu'être terminés avant 10 ou 12 jours.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant Secrétaire
 J. Émile Harvey
 Ingénieur de la Cité de St. Henri.

P23/E2,104

Montréal 3 octobre 1894

La Corporation de la Cité de Montréal:
M. J. Guette Trésorier

Re services professionnels en rapport avec parap. en asphalte de la rue Notre-Dame -
Sol 570, sur 1^{er} montant de \$8000⁰⁰
payé à Mr. M. Desormeaux & Charrette #
en date du 12. Septembre dernier 400.00

205854

J. L. Vanier
demande le paiement
d'impôts

3 Dec 1894

Monsieur le Maire

Monsieur le Maire
Monsieur le Maire

Monsieur le Maire
Monsieur le Maire
Monsieur le Maire

P23/E2,104

John H. P. Molson, President.
 J. Wolfersham Thomas, Gen. Mgr.

The Molsons Bank

Montreal 2^d Oct 1894

Mr. L. N. Senecal
 Hotel de Ville St. Henri.
 Sir.

In answer to yours
 of 27 Sep. respecting land
 at St. Henri fronting on Ferdinand
 St. through which it is proposed
 to extend Emily St. - The line
 it seems does not at all coincide
 with the street the owners had
 planned, and cuts up the whole
 diagonally leaving sub-awkwardly
 shaped pieces, as greatly to detract
 from its value - I suppose the
 matter must just go on to appropriation.

When do the Comités se réunir
 meet. Perhaps the town would
 buy the whole -

Yours, J. Wolfersham Thomas

P23/E2,104

No 5855

Lettre de Banque
Molson re l'union
de la compagnie sur
Emilie 3 Oct 94

29 Septembre 1894
 Province de Québec
 Cité de St. Henri

à Son Honneur le Maire &
 M. M. les Echevins de la Cité de
 St. Henri.

Messieurs:-

Les soussignés ont l'honneur de vous
 présenter le Rôle d'Evaluation de la Cité de
 St. Henri pour l'année 1894, et font rapport
 comme suit:

Conformément à la nomination
 faite par votre Honorable Conseil en date du
 27 Mars dernier (1894).

Suivant les instructions qui nous
 ont été données, nous avons procédé à la con-
 fection du dit Rôle aussi rapidement que
 possible.

Après avoir prêté le serment requis
 par la loi, nous avons nommé Monsieur
 L. N. Sénécal, l'assistant Greffier, notre Clerc, et
 nous n'avons qu'à vous féliciter de l'avoir nom-
 mé à cet important travail, vu que nous étions
 en face d'un ouvrage tout à fait nouveau
 occasionné par le remaniement du Cadastre
 et vous comprendrez facilement qu'il a fallu
 nécessairement les avis de M. Sénécal sur
 les difficultés que nous avons rencontrées
 à plusieurs endroits, vu la division des
 Quartiers & les expropriations, et nous nous
 permettons en passant de suggérer la même
 nomination

nomination
 pour la révision de l'an prochain, à cause
 des expropriations de la rue St. Jacques, St. Emile
 & St. Jean qui nécessiteront certainement les con-
 naissances des plans, contrats, etc. Quand à la
 partie du travail du ressort d'un Clerc son
 habileté aux chiffres, son caractère jovial & ses
 bonnes manières nous ont certainement allégi
 la charge si lourde de l'évaluation des proprié-
 tés d'une Ville aussi considérable que l'est
 St. Henri, et le présent rapport vous démontrera
 jusque dans ses plus petits détails, l'importance de ce
 travail -

Nous avons commencé nos travaux et
 les avons continués, sans interruption grâce à
 une bonne température jusqu'au mois de
 Septembre, et nous avons déposé le dit Rôle au
 Bureau du Conseil -

Le mode suivi dans la Confection du
 dit Rôle, a été de donner une échelle, juste,
 équitable et proportionnée de la valeur des im-
 meubles de cette Cité

Pour ce qui regarde les terrains agricoles
 nous les avons évalués en lots et au pied ou
 qu'il n'y a plus de terrains, strictement en cul-
 ture -

Pour les autres terrains vacants nous avons
 remarqué que le prix de l'évaluation était de
 beaucoup moindre que le prix du marché, et
 que contrairement la propriété bâtie était trop
 élevée se basant sur les ventes et que le proprié-
 taire bâti paie des taxes pour l'embellissement de
 grands terrains vacants, contribuant à leur donner
 la valeur que l'on constate aujourd'hui & nous
 n'avons

n'avons pas reculé devant la somme de travail & les difficultés de toutes sortes nous nous sommes mis à l'œuvre, de faire les anciens calculs pour diminuer l'évaluation des bâtisses et ajouter au terrain vacant pour chaque lot. a certainement coûté plus de temps conséquemment plus de frais, mais cette différence est amplement compensée par le fait que justice est rendue à tous les contribuables, et que nul argument ne viendra prouver qu'une bâtisse peut augmenter en valeur tandis que le terrain augmente tous les ans.

Les chiffres ci-dessous vous démontreront l'augmentation de cette année dans les différents Quartiers Viz.

1 ^{er} Quartier S ^t Antoine de 1893	\$	1.034.400	
do do " 1894	\$	<u>1.344.600</u>	
Augmentation		<u>310.200</u>	\$ 310.200
2 ^o Quartier S ^t Henri de 1893	\$	1.860.300	
do do " 1894		<u>2.489.810</u>	
Augmentation		<u>629.510</u>	629.510
3 ^o Quartier S ^t Jacques de 1893	\$	1.265.440	
do do " 1894		<u>1.676.380</u>	
Augmentation		<u>410.940</u>	410.940
4 ^o Quartier S ^t Augustin de 1893	\$	1.291.840	
do do " 1894		<u>1.484.110</u>	
Augmentation		<u>192.270</u>	192.270
Total Evaluation 1893	\$	5.451.980	
do do 1894		<u>6.994.900</u>	
do Augmentation - -	\$	<u>1.542.920</u>	\$ 1.542.920. ⁰⁰

Evaluation totale 1894 \$6.994.900⁰⁰

Biens Non Imposables

Quartier St. Antoine	1894	\$113.800	
do St. Henri	"	53.350	
do St. Jacques	"	149.800	
do St. Augustin	"	76.810	393.760
Evaluation imposable			\$6.601.140

Exemptions de taxes

Quartier St. Antoine	1894	\$45.000	
do St. Henri	"	1206.150	
do St. Jacques	"	142.430	
do St. Augustin	"	28.300	1.421.880
Evaluation Taxable 1894			\$5.179.260
Biens de la Cite			38.7983
Balance Nette			\$5.148.470
			38 000

- Population -

Quartier St. Antoine	1893	3536	1894-	3900	Ames
do St. Henri	"	4561	" -	4721	"
do St. Jacques	"	1941	" -	2435	"
do St. Augustin	"	5325	" -	5757	"
Total		15363	-	16813	"
Augmentation de 1894				1450	"

Nombre de Chevaux	316
do " Vaches	219
do " Voitures	512

Récapitulation Générale

	Évaluation Terrain	Population	Protestants	Catholiques	Pro. Soc.
St ^e Antoine	\$1.185.800	3900	129	3771	766
St ^e Henri	1.230.310	4721	191	4530	774
St ^e Jacques	1.384.150	2435	752	1683	441
St ^e Augustin	1.379.000	5757	392	5365	1079
	\$5.179.260	16813	1464	15349	3060
	30 490				

Quartiers	Nombre et qualité des Constructions			Total
	Brique	Bois	Pierre	
St ^e Antoine	122	152	13	287
St ^e Henri	89	295	7	391
St ^e Jacques	98	15	30	143
St ^e Augustin	200	118	6	324
	509	580	56	1145

Le Quartier St^e Antoine a progressé dans la moyenne -

Le Quartier St^e Henri n'a pas fait beaucoup cette année de constructions nouvelles, les usines Clendinning ne sont pas encore en pleine opération - La St^e Henry Chemical works emploie une douzaine d'ouvriers -

Le Quartier St^e Jacques a progressé au-delà de toute espérance. beaucoup de constructions nouvelles sont érigées presque exclusivement en pierre et sur les derniers modèles

L.

Le Quartier S^t Augustin n'a pas beaucoup varié hormis quelques bâtisses sur les rues Bourget, S^t Emolie & Turgeon. L'incendie du printemps dernier a eu un bon effet et de magnifiques maisons sont maintenant bâties à cet endroit. -

L'augmentation de la population a été considérable, mais d'un autre côté les gens semblent abandonner leurs métiers et une foule de personnes sont enrégimentées au recensement comme journaliers. Ceci est dû aux travaux publics qui se font cette année à Montréal et les autres municipalités.

L'état sanitaire de la Ville est parfait les cours sont bien entretenues et l'enlèvement des ordures a opéré un grand changement dans la propreté en général. Grâce au travail de notre bureau de santé les maladies contagieuses sont disparues et quelques cas seulement sont rapportés pour des maladies non épidémiques. Bref l'état sanitaire de notre Ville ne se compare rien aux autres municipalités. -

Comme vous pourrez en juger nous avons apporté le plus grand soin à la révision du Role qui a été préparé par notre Clerc suivant nos notes. -

Comme dernière article de notre rapport le point sur l'î comme on pourrait le dire est que les évaluateurs soussignés ont été lésés & assaillis

assailli par un individu ivre sur la rue
Bourget concernant l'évaluation de sa propriété,
nous n'avons pas jugé nécessaire de loger une
plainte & un des Estimateurs a été quitte pour
le poing non sur l'i mais sous le nez sans
conséquence grave ou désordre.

Confiant messieurs d'avoir fait notre devoir
au meilleur de notre jugement et capable
tel que le comporte notre serment d'office prêt
tel que ci haut mentionné nous espérons que
sans rencontrer l'approbation du public en
général & que votre Honorable Conseil sera
satisfait de nos travaux.

Il nous soit permis en même temps
de vous soumettre avec ce rapport le montant
de notre créance s'élevant à la somme
de Treize cent soixante piastres \$1360⁰⁰

Nous avons l'honneur d'être Messieurs
avec considération

Vos humbles serviteurs

Adolphe Leblanc
Joseph Eugénie }
H. Jorgues } 2 Évaluateurs
L. N. Senechal } 3

Compte de la Confession du Rôle d'Évaluation de 1894

Adolphe Leblanc	144	@ 9 ⁰⁰	288.00
Joseph Eugénie	144	9 ⁰⁰	288.00
Hubert Jorgue	144	9 ⁰⁰	288.00
L. N. Senechal	248	9 ⁰⁰	496.00
			<hr/>
			\$1360.00

Humblement soumis

N^o 5856

Rapport des Estimateurs
Rôle d'évaluation de 1894
ce 29 Septembre 1894
produit le 3 Oct/94

P23/E2,104

P23/E2,104

GRANVILLE C. CUNINGHAM,
MANAGER & CHIEF ENGINEER.

Montreal Street Railway Co.

Montreal, Oct. 5th, 1894.

The CORPORATION of the CITY of St. HENRY,
Mr. L. N. Senecal, Asst. Secretary,
St. Henry.

Dear Sir,

I have yours of the 26th Sept. in regard to extending the service on new Notre Dame St. I was not aware that we were expected to lay Tracks on this street this season, and before we could do so it would be necessary to get the consent of the Privy Council to the crossing ~~of~~ the main line of the Grand Trunk. This might be difficult to obtain, and would in any case be a long process. I have not yet received the assent of the Privy Council to the crossing of their Tracks on Notre Dame St., where we have been running for years, and for that reason have not yet been able to put in the Diamond crossing so as to run the electric cars across the tracks.

It would be impossible to get the consent of the Privy Council this year for new Notre Dame St. At least I fear so. Mr. Forget is going to see your Mayor on the subject.

Yours truly,

Granville C. Cuninghame

Manager & Chief Engineer.

No 5857

Lettre de Montreal
By desirons que l'on
est responsable de
nosser les parts de
la rue Notre Dame
le 5 Oct 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

Ste-Cunegonde 5 Octobre 1894

Mons. Jules Beauchamp

Sec.tres.

St Henri.

Mons.

J'ai reçu ordre du Conseil de notre Cité de réité-
rer la demande que je vous ai faite le 19 Juin dernier relati-
vement à la balance de \$100.000 avec intérêts que vous nous
devez sur la vente de l'aqueduc.

Vous plairait-il de sou-
mettre cette nouvelle réclamation à votre Conseil et voir aux
moyens de régler cette question dans le plus bref délai possi-
ble..

J'ai l'honneur de vous saluer

J. P. Vébert
Trésorier.

No 5858
Lettre de la Cite
de St Ceneude
reclamant les
\$1000000 dus par
Munkel Water Au
-ley ce 5 Oct 94

P23/E2,104

8 Oct/44

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité-Général
du Conseil de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des sessions
du dit Comité Lundi le huitième jour d'Octobre
mil huit cent quatre vingt quatorze, conformément
à la loi à laquelle session sont présents sur
honneur le Maire Ed. Dagenais & M. M. les Echevins
A. Ledue J. Sénécal, A. E. Bernard, & L. M. Sénécal
formant un quorum sous la présidence de
M. le Maire.

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité général comme suit:—

Résolu et adopté à main levée qu'il ait
soit donné aux contracteurs de la construc-
tion de l'immeuble qu'ils aient à suspendre
leurs travaux immédiatement ou qu'il y
a une cause pendante en cour supérieure
demandant l'annulation du Contrat et
qu'un double de cette avis soit signifié à
l'agent M. Bessell conformément à la
présente résolution—

et la séance est levée

(Contresigne)
L. Sénécal
Asst Greffier

J. Dagenais
Maire

No 5859
Rapport de Comte
Général du Conseil
ce 8 Oct 1894
et annexes

P23/E2,104

P23/E2,104

T. A. DAWES.

J. P. DAWES.

A. J. DAWES.



Lachine, 10 October 1894

Jules Beauchamp, Esq.
Secy. Treas. of St-Henry.

Dear Sir,

I inclose herewith a statement of amount due by Estate late Alfred Brown for common drain on Dallowell and Delisle Streets, St-Henry, as I make it up. I have deducted from your ^{of's} 20 feet taken by the City on Dallowell Street, and on Delisle Street lot 62 of 941, which was sold to Mr. Dabell and from whom you must collect for that portion of the drain, and also lot 63, 7 feet of lot 64, 12½ feet of lot 99, and lot 100, all taken by the City, and on which, of course, I have not to pay.

Kindly let me know if you find the statement correct and I will send a cheque for the amount.

Yours truly,
James P. Dawes
Always & Right.

Memorandum of amounts due Corporation of St-Henry for common drain on Hallowell and Delisle Streets - by Estate late Alfred Brown.

Street	Lot	Width	Rate	Amount	Notes	
Hallowell Street	of 941	10 feet	@ \$1.50	15.00	20 ft. taken by City	
	- 941	82	"	123.00		
	Delisle Street	62 of 941	-	-	-	Sold to M. Labelle
		63	-	-	-	Taken by City
		64	23	@ \$1.43	32.89	7 ft. taken by City
		65	30	"	42.90	
		66	30	"	42.90	
		67	30	"	42.90	
		68	30	"	42.90	
		69	30	"	42.90	
70		30	"	42.90		
71		30	"	42.90		
82	38	"	54.35			
83	30	"	42.90			
84	30	"	42.90			
85	30	"	42.90			
86	30	"	42.90			
87	30	"	42.90			
88	30	"	42.90			
89	30	"	42.90			
90	30	"	42.90			
91	30	"	42.90			
92	30	"	42.90			
93	30	"	42.90			
94	30	"	42.90			
95	30	"	42.90			
96	30	"	42.90			
97	30	"	42.90			
98	30	"	42.90			
99	14 1/2	"	25.09	12 1/2 ft. taken by City		
100	-	-	-	Taken by City		

\$1236.96

No 860
Alfred Brown
Statement re
agouto 10 Oct 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

BEAUDIN, CARDINAL & LORANGER,
AVOCATS,

1598 RUE NOTRE-DAME.

TELEPHONE BELL 1615.

BUREAU DE POSTE BOITE 2033.

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.

Montreal, 10 Octobre 1894

L. N. Senecal, C^o,
Assistant-Greffier de la Cité
de St. Henri.

Monsieur,

Ayant été retenu par
M. Narcisse Prudel, de la Cité de St.
Henri, pour contester la validité
des résolutions et du contrat
ayant rapport à l'achat du ter-
rain pour la construction
d'un incinérateur à la Côte St.
Paul, il m'est impossible d'agir
plus longtemps comme Conseil
dans la cause de M. Jacob contre
la Cité de St. Henri, et j'ai noti-
fié M. Prudel en conséquence.

Votre obéissant serviteur.

S. Beaudin

No 5861

Lettre de l'aveat
Beaudin disant qu'il
ne peut être l'aveat
de la lettre ne mener des

10 Dec 94

P23/E2,104

Montreal Oct 11th 1894
 To the Mayor and Councillors
 of the City of St Henry

Gentlemen

We would most respectfully request you to rectify and replace the property of the Estate Wm Brodie situated on Bourget st in the same state of repair as it was before the grade was lowered East and this year

First by sinking the fence posts and putting it in good repair second to place the entrance not of a steeper grade than 1 foot in 20.

This notice is given without waiver of our rights to damages later from the effect of the lowering of the grade of the street to the adjoining property

I remain yours truly
 John L Brodie
 Joint Executor to the Estate
 Wm Brodie

No 5867

Lettre de M H Brodie
exécuteur de la succession

Mme Brodie se représente
cloture rue Bonquet

le 11 Oct 1894

P23/E2,104

Cité St Henri 12 Octobre 1894

M^r le maire et mess^{rs} les conseillers

Je vous donne avis que m^r Léonard
n'est pas batus en ligne et je
n'ai jamais reçu sa batus

~~et Joseph Lemoinc n'a rien batus~~

m^r Joseph Lemoinc n'a contourné
sa batus sur des combanboyes

~~Un avis est donné
que la compagnie du gaz
a jamais eu d'authorisation
de ma part d'extirper la ville
St-Henri~~

~~et~~

et que la Royal electre
est permis de faire une
ligne a St-Henri sans
autorisation

et si les batus rendu par
St-Henri ce le conseil
municipal exigise qu'il soit
briqueté

Demande pour que la fontaine
en face de chez Placide soit
recueillie

No 5863

Different rapport de
l'inspecteur P. Blain
re construction
nouvelles

72 Oct 94

P23/E2,104

P23/E2,104

Corporation de la Cité de St. Henri.

22.4
36
40
48
138.1

HOTEL-DE-VILLE
5 PLACE ST. HENRI.

TELEPHONE BELL 8157

St. Henri, le

189

Rognon

1607
1608
1609
1610
1611

40	1606	1602	40
40	1603	1604	40
40	1602	1601	40
40	1599	1600	40
36	1598	1597	36

15-18
15-19
15-20
15-21
15-22

St. Germain

St. Antoine

Après de parts Plan of Property
known as "Bodie Farm"

Oct 19/94
Commissaire à
répartition d'égout

Egouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue St. Alphonse (ci-devant St. Germain)
(De St. Antoine en montant)

A son Honneur le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimation du
coût final des travaux d'égouts de la rue St. Alphonse,
se monte à la somme de Sept cent cinq dollars et quatre-
vingt-dix centimes, (\$759⁹⁰/₁₀₀), le tout suivant détails ci-dessus mentionnés.

J'ai l'honneur à être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur en Chef des égouts de St. Henri

Montréal, 13 Octobre 1894.

10 verges linéaires d'égout en briques de 3'x2', à la
profondeur moyenne de 8" - pas de manhole ni de puits
N.B. - Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5%
de l'Ingénieur, serait de \$791.19⁴.

8 340

Egouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue St. Alphonse (ci-devant St. Germain)
(De St. Antoine en montant)

A son Honneur le Maire
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimation du
coût final des travaux d'égouts de la rue St. Alphonse,
se monte à la somme de Sept cent cinq dollars et quatre-
vingt-deux centimes, (\$705.⁹²/₁₀₀), le tout suivant détails ci-dessus mentionnés.

J'ai l'honneur à être, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

J. Guite Vanier

Ingénieur en Chef des égouts de St. Henri

Montréal, 13 Octobre 1894.

10 verges linéaires d'égout en tringles de 3x2", à la
profondeur moyenne de 1'10", pas de manhole ni de puisard
N.B. — Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5%
de l'Ingénieur, serait de \$741.19⁶.

8 340

No 5864

Rapport de J. E. Vanier
confection de ^{Supplément} legs
Commune de ~~St. Marguerite~~
de St. Antoine en Montm.
ce 13 Oct 94

P23/E2,104

Montreal Oct 13, 1894.

Aux Messieurs le Maire
et à M.M. les Echevins
de la Cité de St-Henri

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait grave que certains propriétaires de votre Cité bâtissent quelquefois sans demander d'alignements ou de niveaux de trottoirs et cela peut devenir plus tard non seulement très embarrassant pour votre Corporation mais aussi assez onéreux.

La Chaux serait arrivée déjà deux fois sur la rue St-Jacques depuis que l'élargissement de cette rue est commencé.

Je vous prie en conséquence, M.M., de vouloir bien ordonner à l'Inspecteur des bâtisses de voir, lorsque les permis de construire sont donnés, à ce que les propriétaires ne construisent pas sans avoir les indications nécessaires quant aux alignements et niveaux.

J'ai l'honneur d'être M.M.

Votre très dévoué serviteur

J. Guilettares

Ingénieur de la Cité de St-Henri

No 5865-
Lettre de M J Elanier
disant que plusieurs
constructions se font
sans obtenir un permis
de la Cite. ce
13 Oct 94

P23/E2,104

Egouts de la Cité de St. Henri.

Travaux faits à la journée sous la direction du soussigné
en 1894.

Estimation du coût final de l'égout commun de la
rue Ste. Marguerite (ci-devant Beaudie) et de la
rue St. Antoine, en montant.

Et son Honneur le Maire,
et à Messieurs les Conseillers de la
Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que l'estimation
du coût final des travaux d'égout de la rue Ste. Marguerite,
se monte à la somme de quatre cent un dollars et
vingt-six centimes, (\$401.²⁶/₁₀₀), le tout suivant détails
ci-dessus mentionnés.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre obéissant serviteur,
J. Guite-Harvey

Ingénieur en chef des Egouts de St. Henri
Central, 13 Cote St. J.

4 1/2 verges linéaires d'égout en tuques de 32", à la profondeur
moyenne de 5'2"; 2 verges de lamphole, 1 couvercle en
lamphole - pas de puisard.

N.B. - Le coût total des travaux, en y ajoutant les 5% à
l'Ingénieur, serait de \$421.32.

174 2/3
3
191 1/2
143
\$ 327
377

No 586
Rapport de J. E. Vanier
inspecteur de l'école
communale de St. Marguerite
de St. Antoine en Montreuil
ce 13 Oct/94

P23/E2,104

P23/E2,104

Canadian Pacific Railway Company's Telegrams

TERMS AND CONDITIONS.

All messages are received by this Company for transmission, subject to the terms and conditions printed on their Blank Form No. 2, which terms and conditions have



been agreed so by the sender of the following message. This message is delivered by the sender of the message under these conditions.

W. G. VAN HORNE, President.
CHAS. R. HOSMER, Man. Telegraphs.
B. S. JENKINS, Supt., Winnipeg.

J. WILSON, Supt., New Westminster, B. C.
HOMER [unclear], Supt., Toronto.
JAMES [unclear], Supt., Montreal.

No.	SENT BY	REC'D BY	CHECK.
1	D	D	epd

Time 10:30 a.m. Nov 22 1894

From Bangor Me 22

To Lt General secy Fire Dept
9 agnes st
St Henry

Will you remit for truck
or shall we draw answer.

Bangor St Ladder
B

TO SECURE PROMPT DESPATCH SEND REPLY TO

T. H. FORBES
WHEN ANY REPLY SHOULD BE SENT TO THE GENERAL SECRETARY OF THE FIRE DEPARTMENT, ST. HENRY, MONTREAL.

P23/E2,104

"The Hamilton"
Washington, D.C.

Wm. McGilson Prop.

Washington, D. C.
Dec. 9/94

Chief Massey
St. Henri - Montreal

Dear Sir,

Will you kindly inform
me why your City do not
pay for the Truck?
We made you a good Truck
in good faith and I think
it ought to be settled for
and as I want to pay
certain persons that I
owe regarding the same
I beg of you to have
the matter settled that
I can carry out my
obligations - Will you

P23/E2,104

please drop me a line
here at "The Hamilton"
Washington, D.C. and
very much obliged
yrs truly
Joseph S. Smith

No
Letter to J.S. Smith
Re Washington Pa
Received
9 Dec 1894

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

F. H. C. REYNOLDS

GENERAL MANAGER

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS.
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

Bangor, Maine, Oct 15, 1894. 189

L. N. Senecal Esq. Secy

Fire Department

St. Henri Montreal Canada.

Dear Sir:- I have your communication of the 11th inst and note
all you say.

As we are in need of funds I trust you will favor us with
a remittance at once for the truck, and kindly make the draft
payable to the order of the Bangor Extension Ladder Co.

I am informed that Mr. Smith cannot at present make a visit
to your city as he is away with his family for the winter.

Very respectfully yours

F. H. C. Reynolds
President Manager

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

F.H.C. REYNOLDS

GENERAL MANAGER

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS.
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

Bangor, Maine, Oct 2, 1894. 189

Chief. John Massey

St. Henri Montreal

Sir:-

Will you kindly remit for the Truck we sent you a long time ago and which we have never yet had an acknowledgement of.

I hoped to hear from you about how it suited you as we took great pains to have a fine job.

Hoping you are well and that I may hear from you soon

Very truly yours

Bangor Extension Ladder Co.

P23/E2,104

Barnes, manne

Sept. 23/94,

my dear Chief

We have never heard of arrival of the H. & R. Truck but I presume it got there all right and was satisfactory - as I am

going away in a few days and have got to use considerable money will you kindly send check for amount our bill & very much obliged you very truly

Joseph S. Smith

I expect - to be in Montreal about time the fall

P23/E2,104

I expect to be in Montreal some time this fall

Barnes, Maine

Sept. 23/94,

my dear Chief

We have never heard of arrival of the H. & R. Truck but I presume it got there all right and was satisfactory — as I am

going away in a few days and have got to use considerable money will you kindly send check for amount our bill I very much oblige you very truly

Joseph S. Smith

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

F.H.C. REYNOLDS
GENERAL MANAGER

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS.
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

Bangor, Maine, Nov 13, 1894. 189

L.N. Senegal Esq.

Secy Fire Department

Monteal Canada.

Dear Sir :-

I have been daily expecting advices from you in regard to the Hook and Ladder Truck, and trust you will be able to send me a remittance by the return of mail, and in absence of such advices I trust you will honor my draft for amount of bill.

This has been a long time due and I do not quite understand the delay as you say it was satisfactory

Awaiting your answer I am sir

Very respectfully your obt servant

F.H.C. Reynolds
President and Gen Manager.

P23/E2,104

Bangor Extension Ladder Co.

F. H. C. REYNOLDS

GENERAL MANAGER

EXTENSION & SINGLE FIRE LADDERS.
HOOK & LADDER TRUCKS.
Fire Department Supplies.

Bangor, Maine, Oct 9, 1894. 189

L. N. Senegal Esq. Secy

Fire Department

St. Henri, Montreal Canada.

Sir :-

I have your letter of the 4th inst and am very much surprised at this very late day to hear that there is any dissatisfaction in regard to the Truck to which you refer, for it was built and equipped in extra manner and the ladders certainly have no superiors that we are aware of.

The ladders were much better than was agreed to furnish, but we were anxious to open business with your good selves and had also in mind the exhibition in Montreal and used every possible effort to send you a first class job which we certainly did, and after so long a time you have just ascertained that it is not right, and this is not what we expected, for had there been anything wrong you certainly should have informed us of it long ere this.

Mr. Smith I have no doubt intends to do as he agrees and he is at present out of the city for a long time and the matter of payment should be made to this office and not to him as he is not an officer of the Company.

I shall await your letter in reply to this one stating what the trouble is, and I trust you will give it your immediate attention, to oblige

F. H. C. Reynolds President

St. Henri le 17 Oct/94

1450⁰⁰
106 de 1722

Après entente et délibérations entre le Conseil
de la Cité de St. Henri + Arthur Damsereau
l'offre de ~~17500~~ ^{cinquante} quatre cents Dollars ~~—~~ ⁵⁰ ~~100~~
est acceptée par le dit Arthur Damsereau pour
l'expropriation de sa propriété portant le No officiel
surnum plan préparé à cet effet par le publi-
gement de la rue St. Emélie, la dite somme
de quatre cents ^{cinquante} dollars étant pour tous dommages
pouvant résulter de la dite expropriation et le
dit Arthur Damsereau conservant les bâtisses
érigées sur le dit terrain mais devra livrer la
partie expropriée aussitôt que requis pour le passage
de la dite rue et devra réédifier immédiatement
suivant les plans réglementés des bâtisses de
St. Henri sur la dite rue Emélie, et le dit
Arthur Damsereau a signé la présente comme
acceptant.

Arthur Damsereau

No. 5867a

Arthur Dausseaux

17 oct 1896

Intente en propua
tion.

✓

P23/E2,104

P23/E2,104



UNION ST-JOSEPH

DE ST-HENRI

St-Henri, 18 Oct 1894

M. Le Maire et Messieurs les
Échevins de St Henri.

Messieurs.

Nous êtes respectueusement
invités d'assister à la conférence
donnée par le Rev. M. Barcelo vicarie
à St Henri. Cette conférence aura
lieu jeudi le 18 courant à 8 heures P.M.

Les dames sont admises

En y assistant sous
conférence un bonjour à votre
tout dévoué

W. Blanchard.

~~Sec. G.~~

No 5868

Lettre de M. Umm Spe
de Henri ulain
le Council an une
conference de M. Barcelo.
le 18 Oct 94

P23/E2,104

P23/E2,104

Corporation de la Ville de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

3651 RUE NOTRE-DAME.

St. Henri de Montréal, le 19 Oct 1894

Après entente et délibérations entre le Conseil de la Cité de St. Henri et Narcisse Trudel l'offre de quatre mille Dollars \$4000⁰⁰ est acceptée par le dit M^r. Trudel pour l'expropriation de sa propriété portant le No officiel suivant plan préparé à cet effet pour l'élargissement de la rue St. Jacques, la dite somme de \$4000⁰⁰ étant pour tous dommages pouvant résulter de la dite expropriation et le dit M^r. Trudel conservant les bâtisses existantes sur le dit terrain mais devra lier la partie exposée aussitôt que requis pour le passage de la dite rue et devra rebâti immédiatement suivant les règlements des bâtisses de St. Henri pour la dite rue St. Jacques. et le dit M^r. Trudel a signé la présente comme acceptant.

N. Trudel

Corporation de la Ville de Montréal

REGISTRATION DES ACTES

REGISTRATION DES ACTES

M. Bonville

No 5868a
N. Audet
Cente en propua
tion
19 oct 1894

371 ✓

P23/E2,104

P23/E2,104

THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.

MEMORANDUM.

Office, 94 QUEEN STREET.

Montreal, ~~OCTOBER~~ 19th, 1894.

To Jules Beauchamp, Esq.
Clerk & Treasurer,
Corporation of the City of St Henri,
St Henri, Que.

Dear Sir:-

Replying to your favor of the 13th instant, beg to say we derived the necessary power to run our wires into Mr Harper's place from our act of incorporation.

Yours truly,

The Royal Electric Coy.

Chas. W. Sugar
Manager.

No 5864
Lettre de la Royal
Electric re jure
de fils d'ans 8 h
chez M. Hocken

19 Dec 94

P23/E2,104

P23/E2,104

GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA
OFFICE OF THE CHIEF ENGINEER

MONTREAL,

th
Oct 19

1894

E. P. HANNAFORD,
CHIEF ENGINEER.

Jules Beauchamp. Esq.
Treasurer.
Corporation of St. Henri
St. Henri. P. 2.

Dear Sir:-

In reply to your enquiry of
the 13th inst. St. Alphonse Street is not
extended across the Railway as a
public street and hence it is not legal
to place a sidewalk upon the Railway
property //

Yours truly

E. Hannaford
Chief Engineer.

N^o 5870
Lettre des G.T.R
re lotture me
St Alphonse le
19 Oct 94

[Signature]

P23/E2,104

P23/E2,104

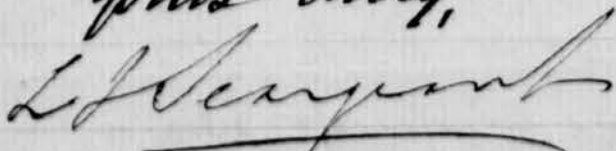
16770
GRAND TRUNK RAILWAY COMPANY OF CANADA
GENERAL MANAGER'S OFFICE

MONTREAL, 20 October 1894.

Dear Sir,

I beg to acknowledge receipt of your letter of 18th instant, enclosing copy of a resolution passed by the Council of the City of St. Henri. I understand that "St. Elizabeth Street", is the street formerly known as "Gareau Street."

The Railway Committee of the Privity Council having ruled that a crossing of the railway at this point, at rail level, cannot be permitted, the Grand Trunk Company will not allow any interference with its property.

Yours truly,

General Manager

Jules Beauchamp Esq.,
Clerk & Treasurer
City Hall,
St. Henri, Que.

No 5871

Lettre du G. J. R
re rue St Elizabeth
reuellement de
l'autre côté de
deux rues —

To Oct 94

P23/E2,104

Ste Cunegonde Octobre 20 1894

Monsieur Jules Beauchamp
Secrétaire-Trésorier

Comme ayant
abandonné la boutique depuis
le mois de Septembre nous avons aucune
affaire à payer ce petit compte.
Mr Alexander Walker a repris son terrain
et la boutique est parue avec.
Mon mari étant absent ma dit en
partant que j'avais aucune dépense à faire
pour elle.

J'ai été votre servante

Mme Antoine Pouly

N^o 5871.A.

Lettre de Dame Antoinette
Groulx qu'elle Walter
avait repris son
terrain

20 octobre 1894 -

YJL

P23/E2,104

P23/E2,104

TELEPHONE No. 371

RESIDENCE: PAROISSE ST-LAURENT

DAVID A. LAFORTUNE, L. L. B.

AVOCAT

46, RUE ST-QUINCENT

Montreal, 23 Octobre, 1894

A LA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI.

Monsieur le Maire

&

Messieurs les Echevins,

Ville St. Henri.

Messieurs,

Je suis chargé de la part de Dame Joséphine Pelletier veuve de feu Pierre Perrault, de vous suivre votre Cité en dommages et de lui réclamer la somme de trois mille dollars (\$3000.00) à raison de la mort arrivée à son mari Pierre Perrault qui est attribué par cette Dame, à la négligence, incurie et au manque de présaution de votre Cité.

Cette Dame est restée veuve avec quatre enfants, sans revenu aucun et elle prétend que votre Cité est responsable de cet accident.

Vous êtes priés de me dire si vous êtes pour entrer en pourparlers à propos de cette affaire ou pour régler à l'amiable, sinon mes instructions sont de vous poursuivre. Une réponse est sollicitée.

Votre, etc. etc.

D. A. Lafortune.

No 5872

Lettre relatant
#3000⁰⁰ plus de
et mort de Pierre
ce 23 Oct 44

Mlle St. Marie
Monsieur les Echevins

VIA CORPORATION DE LA CITE DE ST. HENRI.

22 Octobre

Une lettre est arrivée
à l'adresse de la Corporation de St. Henri
en date du 23 Octobre 1944.
Elle est adressée à Mlle St. Marie
et concerne la somme de \$3000.00
qui a été versée à la mort de
M. Pierre St. Marie.
Cette somme est destinée à la
fondation de la Corporation de St. Henri.
Je vous prie de bien vouloir
faire passer cette somme à
Mlle St. Marie.

Montréal 2 Nov 1893
 à M^r Le Maire & Les Conseillers
 de La Ville St Henri
 P. Q.

Messieurs a Propos des
 soumissions que vous avez demandées
 pour fournir (500) Toises de Pierre Quise
 ou Plus, pour (M^e Cadayme) pour être
 mise aux limites de St Henri, par dépens
 je pourrai sur une telle dite Pierre
 a raison de \$9.55 par Toise de 261 Pieds
 Si cette Pierre est mise sur la
 Bande du Canal le Prix sera de
 \$8.50 par Toise de 261 Pds. Cette Pierre
 devra être mise par vos Employés
 Je suis votre tout dévoué etc

Capt Prosper Laplante
 Par Prosper Laplante fils

P23/E2,104

St. Henry 11/2/19

Monsieur

Je met une
soumission sur la pierre
que vous avez a faire.
changer a St. Henry je
vous chargerais de vingt cinq
a trente toise de pierre
grise a onze piastres la
toise et je la mettrais la

P23/E2,104

en vous rendrez la place

dehors devant l'entrée

André Larrière

Rue St. Jacques N° 2946

St-Henri 2 Novembre 1893

à Monsieur le Maire
 & M. M. les Conseillers
 de la Ville de St-Henri

Messieurs

Je m'oblige de vous
 fournir 500 toises plus de pierre
 crues à macadam, livrés dans les
 limites de la Ville de St-Henri pour
 et moyennant la somme de dix huit
 dollars l'etou et de plus je m'oblige
 aussi de prendre fait et charge
 la pierre par les charrettes de St
 Henri et ce au premier chemin
 de neige qui pourra me permettre de
 la charroyer -

Joseph Levesque

P23/E2,104

Lesteau St Pierre 2 Mars 93
Jules Beauchamp Cex

Mons^r

Je propose de fournir
la pierre qui nous en a besoin
pour les chemins, est à dire 500
toise de pierre à mecadans pour la
ville St Henri de Montréal pour
le prix et somme de \$10.75 par toise
de 28000 \$30. Le tout livrable dans
les limites de la ville St Henri
selon que requis.

voire tout de suite
Eustache Ducharme



P23/E2,104

St. Henri 31^o Octobre
1893

à
Monsieur le Maire
et Messieurs les Conseillers
de la Ville de St. Henri.

Comme la Municipalité de la
Ville de St. Henri a besoin de pierre
pour Macadame, je propose de lui
en fournir 500 toises à n'importe
quelle place, dans St. Henri à
raison de \$12²⁵/₁₀₀ par toise.

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votré serviteur,

Auguste Laparé

P23/E2,104

To the Mayor
and Councillors
of the Town of St. Henry
Gentlemen

As I understand
you require 500 Toises of Stone
for Macadam, I hereby offer to
deliver in any part of your
Town the above number of Toises
of good Stone, at the rate of
\$12.00, Twelve Dollars per Toise
Should you require a
larger amount or an inferior
quality of Stone a reduction
would be made,

I have the honor

to be your Obedt Servt

Peter J. Jackson

153 Gall Ave
2nd Nov 1898. Cote St. Paul

P23/E2,104

Montreal Nov. 7-1913.

Messrs.

I could furnish if decided slow for
the pavement of your streets at twelve dollars (\$12.00)
a ton delivered anywhere in St. Henry's.

Yours etc.

P. Bourque
3890 Notre-Dame St
St. Henry

St Henri 31 Octobre 1793

Soumission pour pierre
à Macodaux

Le soussigné m'engage de
fournir de la pierre à maco-
dau semblable à l'échantillon
pour la somme de douze dollars
la toise française la ville St
Henri payant les barrières
ou treize dollars la toise et
je paierai les barrières
la présente soumission est
faite pour cinq cents toises
ou moins à votre discrétion
Le m'engage d'employer de
préférence les charretiers et

P23/E2,104

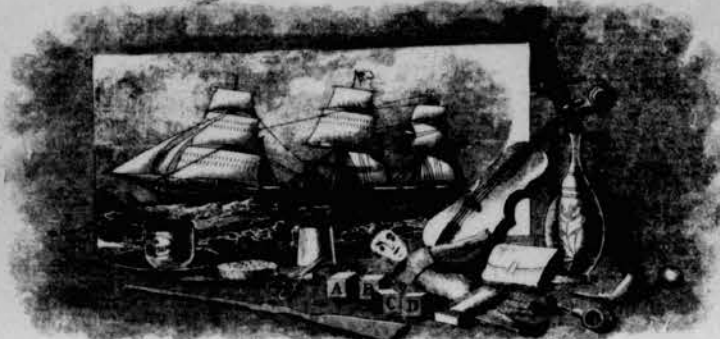
la main d'oeuvre de
St Henri si vous m'accordez
la faveur d'un contrat

Votre
Louis Guenverille

P23/E2,104



Office of *John*
JAS. HOOLAHIAN.



BRANCH STORE.
60 ST. JOSEPH ST., ST. ROCH. QUEBEC.

CABLE ADDRESS. HOOLAHAN. MONTREAL.
BELL TELEPHONE 35.
FEDERAL .. 164.

Montreal, 2 Novembre 1893

A Messieurs Représentant
le comité des chemins

Messieurs. - Je puis et m'engage de fournir
à votre comité à raison de quatre-vingt pieds par
tonne une pierre pour vos chemins c'est-à-dire une
pierre qui nous nous servons pour maçonner
près de St Laurent qui ferait un excellent
Macadam pour vos chemins. - Si vous desirez
je puis vous fournir un échantillon en me envoyant
au même carte postale je serai à votre service
C'est attendant je demeure

Votre très humble serviteur
John Hoolahan
286 Rue Notre-Dame
aussi propriétaire de St-Henri

P23/E2,104

St^e. Cunegonde 2^e Novbr 1893

Jules Beauchamp Ex
Ville de St^e. Henri de Montréal

Monsieur

J'ai l'honneur de vous offrir
de fournir la pierre pour chemin, requis par la
"ville de St^e. Henri" de Montréal, suivant l'annonce
faite dans les journaux de Montréal, pour le prix
et somme de (\$12. ⁰⁰/₁₀₀) douze dollars par toise de pierre grise
de 28.000 lbs par toise, livée au différent place, dans la
ville de St^e. Henri. Je m'engage d'employer tout les
travaillants, et Chartier de votre ville, en autant qu'elle
le voudrons.

Votre toute servante
Louis Fortin
No 3158 Rue Notre Dame
St^e. Cunegonde

P23/E2,104

Montreal 2 Nov. 1893

Au Maire et Conseillers de la Ville de
St-Henri

Messieurs

Je m'engage à fournir à
la Ville de St-Henri cinq cents toises de
pierre grise à macadam, là ou requise
pour la somme de \$1175 par toise

L. J. Frigon

P23/E2,104

Succession Lionais

Bureaux: 402 New York Life
P. O. B. 957. TELEPHONE 2547.

ALFRED LIONAIS - HENRI LIONAIS
ADMINISTRATEURS

24 Octobre 1893.

à

Messieurs

Le Maire

et à Messieurs

Les Échevins -

de La Ville de Stevie.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumissionner pour la fourniture du Macadam que vous désirez obtenir.

Nous vous livrerons, dans notre carrière, 500 toises de pierre, blanc rouge, à raison de \$4.50 la toise toisée, extraite et prête à être enlevée.

Qu si vous le préférez nous vous permettrons d'extraire cette pierre vous même et nous vous chargerons \$1.00 par toise toisée.

Nous vous ferons remarquer que la pierre en question est le plus beau blanc rouge que l'on puisse trouver et est infiniment supérieur à toute autre pierre pour macadamiser.

Notre carrière est située au haut de l'Avenue Desprimier, son accès est aussi facile en hiver qu'en été.

Respectueusement,

A. S. Lionais

Nos 873

Commissions pour
Pierre

23 Oct 1893

P23/E2, 104

P23/E2,104

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 23 Oct 1894
Primes de Québec }
Cité de St. Henri } Soumission

Des soumissions cachetées portant à l'encre
soumissions pour achat de terrain esproprié
seront reçues au bureau des soumissions
jusqu'à Jeudi prochain le 29 courant
@ 6 heures P.M. les dites soumissions
devant être pour cette lisière de terrain
provenant de l'impropriation de la proprié-
té portant le No officiel 63 de 1722, la plus
haute ou aucune des soumissions pourra-
ent être reprise par le conseil.

Jules Beaucamp
Jns

P23/E2,104

affiché le 23 Octobre 1891
par L. Mercier
C.S.

L. Mercier
C.S.

Établissement de la Ville de Montréal

ÉTABLISSEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ÉTABLISSEMENT DE LA VILLE DE MONTRÉAL



P23/E2,104

TAXES MUNICIPALES DU 31 Ier JANVIER AU 31 dE

P23/E2,104

No 5874.
Bois de
Sommiers
pour achat de
terram exproprié
23 Oct 1894

P23/E2,104

Corporation de la Cité de St. Henri.

HOTEL-DE-VILLE

TELEPHONE BELLS 8157

5 PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 23 Oct 1894

Primes de Québec }
Cité de St. Henri } Soumission

Des soumissions cachetées portant à l'encre
soumissions pour achat de terrain exproprié
seront reçues au bureau du sous-séjour
jusqu'à Jeudi prochain le 29 courant
@ 6 heures P.M. les dites soumissions
devront être pour cette liste de terrain
provenant de l'impropriation de la proprié-
té portant le No officiel 63 de 1722, la plus
haute ou aucune des soumissions jamais
en reprise par le conseil.

Jules Beaucamp
Jns

P23/E2,104

TAXES MUNICIPALES DU XI^e I^er JANVIER AU 31^e d^eR

P23/E2,104

No 5874.
Vois de
Sommiers
pour achat de
terram exproprié
23 Oct 1894

P23/E2,104

Montreal 17th. October, 1894.

TO THE
MAYOR & COUNCILLORS, OF THE
CITY OF ST. HENRI.

Sirs,

On the 13th of October last we received from you, through the instrumentality of A. C. A. Bissonnette, N.P. a certain document purporting to be a protest by the City of St. Henri against Fred A. Bissell and Andre Bray, Contractor and Sub-contractor respectively of an incinerator to be built and constructed for your City by and in virtue of a contract entered into on the 24th of August last.

This protest calls upon the said Messrs Bissell and Bray to immediately suspend all works in the construction of the projected incinerator of your City inasmuch as there is now a case pending before the Superior Court in the City and District of Montreal demanding a resiliation of the said contract, the whole under penalty of all damages should they refuse to dis-

(2)

continue the said work.

Now , Gentlemen, in answer thereto we would say that a stoppage of the work at this time would cause much extra expense and damage inasmuch as the foundation of the incinerator is not completed and is hence exposed to deterioration by the atmosphere and weather. Moreover the machinery and material which has been expressly manufactured for this plant, has been shipped to a large extent and certain goods, which have been purchased on the wharf here in Montreal have to be carted and transported to ware houses and in consequence ware housing charges will as a necessity ensue. In addition to this skilled and expert labor has been engaged for the work in question and the time and wages of such labor must continue to run on.

In view of all the above you will readily understand that a stoppage of the work at the present time and under existing circumstances must necessarily cause us great loss and damage and that in complying with the terms of the protest served upon us on the 13th of October last past we wish to clear-

P23/E2,104

ly state that we do so under reserve and without prejudice to all our rights in the premises for and against all parties who may be legally responsible towards us in connection with the said contract above mentioned and the carrying out thereof.

Yours truly,

S. G. Smith
Per. F. A. Bissell. Attorney

Original

No 5875

Reprise au profit
de la cité de Sher
à MM les constructeurs
de l'Incrustation
ce 17 Oct / 94 pour
un conseil le 24 Oct 94

P23/E2,104

A

Messieurs le Maire et Membres du Conseil de
St. Henri.

Messieurs,

Les soussignés, propriétaires de la "Dominion Ice Company", ont bien l'honneur de s'adresser à ce Conseil pour avoir l'usage du rouleau à vapeur de la municipalité pour rouler leur bassin.

En outre des frais encourus que nous sommes très volontiers de payer, nous consentons aussi à ce que tout soit fait à nos frais et risques.

D'après l'avis de connaisseurs, le roulage doit se faire dans l'espace de quinze à vingt heures.

Espérant que ce conseil aura l'obligeance d'acquiescer à notre demande en accordant à des concitoyens, la faveur qu'ils sollicitent, nous nous inscrivons avec beaucoup de respect et de reconnaissance,

Vos très humbles serviteurs,

DOMINION ICE COMPANY

par

Secrétaire.

No 5876

Demande de Mr
Hochenshausen pour
le vouloir a rapuer
sur ses pupules ce 24
Oct 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

Province of Quebec,

District of Montreal,

City of Montreal.

To the Honorable Mayor and the Members
of the Municipal Council of the City of ^{St Henri} Montreal.

The Petition of the undersigned Petitioners.

RESPECTFULLY SUBMIT.

That they have considered to form an association or Club according to the articles 5487-5488-5489-5490-5491- & 5492 of the revised Statutes of the Province of Quebec, under the collective name of "St- Henri Club." for a purpose of mental, physical recreation and instruction.

in the said City of ^{St Henri} Montreal, and that they do hereby give you notice accordingly.

WHEREFORE the undersigned Petitioners respectfully submit that, by authorisation and consent of this municipal Council, they be formed and constituted name of "St Henri Club" for a purpose of mental and physical recreation and instruction, having their business at

in the City of ^{St Henri}

Eugene Guay no 250 Ste Marguerite

Edz. Payette " 38 St Pierre

Cleophas Guindon 3683 Notre Dame

Alphonse Reid no 145 Avenue du Parc

Ludger Robert 50 " "

Dr J. Le Legault 3687 St. Jean

P23/E2,104

Willard Labrecq 85 Rue St. Marguerite
District of Montreal

Ph. Sauré 376 Rue Notre Dame

F. Sauré 3452 St. Anne

A. Sauré 3562 Notre Dame

Alphonse Hallette Rue Augustin

To the Honorable Mayor and the Members
of the Municipal Council of the City of Montreal
The petitioners of the undersigned petition
RESPECTFULLY SUBMIT
that they have considered the
provisions of the articles 2487-2488-2489
of the revised Statutes of the Province of
Quebec, under the collective name of "St-Henri Club" for the
purpose of mental, physical recreation and instruction,
and that
they do hereby give notice accordingly.
WHEREFORE the undersigned petitioners
request that, by authorization and consent of
the Municipal Council, they be formed and constituted name
of "St-Henri Club" for a purpose of mental and physical
recreation and instruction, having their business at
in the City of

No 5877
Demande de création
d'un club d'amusement
à St-Henri
le 10 Octobre 1954
100
Eugène Guindé

Montréal 24 Octobre 1894

à son Honneur le Maire et à
M. M. les Echevins de la Cité de Montréal

Messieurs,

Je vous prie de vouloir bien me rendre le service de me laisser tenir le chèque de votre Corporation pour le montant de cinq cent dollars (500⁰⁰) comme nouvelle avance pour mes honoraires in re parage de la rue Notre Dame (contrat Desrosiers-Chanette).
Je n'ai pas besoin de vous dire M. M., combien cette somme me serait nécessaire dans le moment, et combien aussi je vous serais reconnaissant en vous voyant m'accorder la faveur que je vous demande.

J'ajouterais M. M. que le parage en asphalte sera complété cette semaine, sauf les reprises qui resteraient encore à faire et dont je ne puis préciser l'étendue pour le moment.

Dans tous les cas vous pouvez compter M. M. que je verrai à ce que les intérêts de votre Corporation soient parfaitement

P23/E2,104

Je vous prie de me faire tous les rapports dans le cas particu-
lier qui vous occupe.

Je ai l'honneur d'être très
votre très obéissant serviteur
J. Guite-Vanier
Ingénieur de la Cité de St-Jovin.

No 5878

Remise de J. E. Vanes
re de son 5^e trimestre
d'asphalte 500⁰⁰ en
juin Octobre 1894

P23/E2,104

St Henri 24 Octobre 1911

a Monsieur le Maire et Messieurs du
Conseil

Messieurs

Veillez s'il vous plait accorder
a Monsieur A. Cerninara de Com-
mencer la construction qu'il se
propose d'iriger sur les terrains
de Mr. C. H. Letourneau et vendus
par moi au mois de Mars dernier
Je lui est dit qu'il pouvait construire
en bois a l'arriere partie de son lot
le dit lot a été vendus qu'a cette
condition. Mais il ne devra pas
construire moins de deux etages
et de plus il devra faire une
fondation en pierre et aussi
l'ambriquer en brique dans l'inter-
valle de trois ans de la date de
l'achat.

Votre Obligé

L. F. Larose

Agent d'immeuble
Ville St Henri.

P. S. Messieurs a la date de cette vente
j'ignorais complètement le reglement
de la ville St Henri j'étais arrivant
L. F. Larose

N^o 5879
Lettre de M. L. F. Laose
demandant de permettre
de signer un certificat en
leur simple use (notaire
Henri Fournier et
24 Octob 94

P23/E2,104

St. Henri 24 Oct 1894

A Monsieur Le Maire
Messieurs les Echevins

M. M.

Je prends la liberté
d'écrire à votre Honorable Conseil vous
demandant de vouloir bien accorder
la pose d'un puisard au Coin des
Rues St. Philippe et Langerin Sud-Est
En espérant que ma demande sera
prise en considération, ce Soir

Je demeure
Votre très humble serviteur

Désire Clairoux
Propriétaire

No 5880

Lettre de M. O. Clauin
demandant la pose
d'imprimés -
sur l'avenue + Philippe

24 Oct 94

P23/E2,104

Province de Québec } A une session de Comité
 Cité de St. Henri } Général du Conseil de la Cité
 de St. Henri tenue a St. Henri, au lieu or-
 dinaire des sessions du dit Comité Mercredi
 le dix septième jour d'Octobre mil huit cent
 quatre vingt quatorze conformément à la loi
 a laquelle session sont présents sur 26 noms
 le Maire Ed. Dagenais & M. M. les Echevins
 G. Bernard } G. Leduc, A. Desbrosse W. Laheche J. Serreuil &
 L. M. Serreuil formant un quorum sous la
 présidence de M le Maire-----

Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité général comme suit savoir:-

Il est résolu et adopté à unanimité qu'un
 projet de résolution demandant une exemption de
 taxes générales & spéciales a la compagnie "The Wellman
 Manufacturing Coy." ~~et ce pour~~ la période de 20
 ans à compter de cette date, la dite résolution
 devant annuler la résolution accordant la
 dite exemption de taxes en 1878.-

Resolu et adopté à unanimité que cette
 liste de terrain provenant de l'expropriation
 d'une partie de la propriété de M. Jean Desros
 sur la rue ~~St. Louis~~ soit rendue au Monsieur
 J. D. Major. Le propriétaire voisin moyennant
 une somme de \$1000 par pied de superficie. et ce dit
 J. D. Major a accepté la présente résolution
 et a signé la présente. par serin et ratifié
 ce que de droit.

J. D. Major

Resolu et adopté à unanimité que M. le
 Greffier soit autorisé de verser à Mr. J. Lacombe
 la

Le notifiant que la corporation entant preude
le terrain tel que montré au plan de la rue
St. Philippe et qu'il ait à se conformer au
présent avis immédiatement.

Resolu et adopté à unanimité que le Greffier
soit autorisé d'écrire à la Cité de Montréal
l'empignant de macadamiser la rue attenante
à partir de la rue Notre Dame au Canal Lachine
pour la mettre la dite rue passable pour le
trafic en général.

Il est resolu et adopté que M. J. Emile Vanier
Ingenieur de cette Cité soit autorisé à faire faire
immédiatement le pavage en blocs de série
sur fondation de béton de six pouces sur la
rue Notre Dame du pavage d'asphalte actuel
jusqu'au pont du Grand Jumeau le tout avec
bordures de trottoirs de chaque côté et paves
que le prix de tel pavage ne dépasse pas le
coût de quatre Dollars par verge carrée
payable après l'exécution des travaux sur
coups de l'exécution parfait.

Resolu et adopté que le compte de la
Citizens Light & Power Coy. au montant de
\$2257.00 soit approuvé et que le Trésorier
soit autorisé d'en payer le montant immédiate-
ment.

Resolu et adopté que le compte de la Montreal
Electric Coy. au montant de \$7.50 soit approuvé
et que le Trésorier soit autorisé à payer ce montant
immédiatement.

Resolu

que demande soit faite au G.T.R d'un permis
 de remplir & contrôler bientôt à la hauteur de
 la rue St-Elizabeth entre les deux chemins (rails)

Resolu que des soumissions soient demandées
 pour la vente d'un certain terrain délimité
 provenant de l'expropriation de la propriété
 de M. Geo. Clavinon sur un plan. Le conseil
 ne sera pas d'accepter la plus haute sur aucun
 des offres

Resolu et adopté à l'unanimité qu'il ne soit
 donné à M. J. B. Madore avocat de
 procéder en Justice contre la compagnie de
 Chem. Valleys de Montreal qui ne remplit
 pas ses obligations envers la clientèle
 de leur Chemin sur la rue Notre-Dame
 à la rue St-Elizabeth.

Caspiégné
 (M. Serrecal
 Ass. Guffin)

J. Dagnacis
 Maire

N^o 5881

Rapport de Comité
Général du Conseil
du 17 Octobre 1894
adopté ce 24 Oct 94

P23/E2,104

Attendu qu'une demande a été faite au
 Conseil de cette Cité d'une exemption de
 taxe Municipale tant générale que spéciale pour
 la Compagnie dite "The Williams Manufacturing"
 par l'intermédiaire de son ^{gerant} ~~représentant~~ M^r.
 C. W. Davis - et

Attendu que cette manufacture a été pour
 une source de progrès pour la Cité de Sherbrooke
 depuis 1878 date où une exemption ^{de} leur était
 accordé pour un terme de 20 ans -

Attendu que la dite compagnie se propose
 d'établir une nouvelle industrie et agrandir
 leur établissement -

Attendu que le Conseil de cette Cité croit
 qu'il est dans l'intérêt avantageux de
 protéger les manufactures dans cette Cité -

Les résolutions et adopté qu'une exemption
 de taxe générale & spéciale, ^{à l'égard de la dite compagnie} ~~de~~
 excepté soit accordé à la dite compagnie
 "The Williams Manufacturing Coy." pour le
 terme de vingt ans à compter de la
 mise en force de la présente résolution
 en conséquence ~~de~~ la résolution passée
 à une session spéciale du Conseil le 15
 mois de Mai 1878 - est rescindée & annulée
 à toutes fins que de droit et la dite exemption
 devra prendre effet que dès le 1^{er} Octobre 1894
 et devra s'appliquer aux conditions suivantes -
 La dite compagnie "The Williams Manuf Coy."
 s'engage à employer au moins 50 ouvriers
 (hommes) et ce pendant toute période de
 vingt six jours chaque année pour le temps
 qui durera la dite exemption - et au cas
 où la manufacture venant à être délaissée
 par le feu ou autrement un délai

raisonnable deus été accordé pour la re-
 construction de la manufacture. ~~mais le~~
~~début ainsi accordé ne deus pas être plus~~
~~de trois mois.~~ et si dans le cours des dits
 vingt années, la compagnie employait moins
 d'ouvres (hauus) quelle s'est engagée à
 employer. la dite compagnie sera déchue
 de tous ses droits et privilèges d'exemption
 et les taxes seront collectées annuellement si
 aucune exemption n'aurait été accordé
 la dite exemption ne s'étendra pas après
 de l'expiration que celui présentement occupé
 par la manufacture et de l'exemption de taxe
 en 1878. et une demande spéciale deus
 être faite au Conseil dans le cas où la
 Compagnie voudrait agrandir leur industrie
 hors du terrain occupé actuellement.

Il sera loisible au Conseil de temps en temps
 de temps en temps un employé de la Corporation
 constater dans la manufacture et les livres
 de la compagnie si les conditions de l'exemption
 de taxe ont bien remplis ou ce qui est en
 le nombre d'ouvres (hauus) que la
 Compagnie s'est engagée d'employer et ce
 pour le terme des dits vingt années.

No 5882

Préférence absolue re
escriptions de l'année 1894
Special la Milliers (Muffley).
Ce 24 Octobre 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

Je soussigné reconnais devoir à la cité
de St Henri et je promets payer la somme
de cent dollars si le jugement rendu
est contre moi - L. F. Larabe
3609 Notre Dame St Henri
St Henri le 7 Dec 1944.

Province de Québec
District de Montréal

Cour Supérieure

Armedas Laporte

vs Demandeur

Louis Felix Larose

Défendeur & opp.

Louis Felix Larose, défendeur en cette cause, faisant aux fins des présentes, électim de domicile dans l'étude du sousigné son avocat et procureur, située la dite étude au n° 1608 rue Notre Dame de la Cité de Montréal, s'oppose au jugement rendu contre lui par défaut, pour entr'autres raisons, les suivantes Que le défendeur n'a pas comparu parce qu'il était absent de chez lui lorsque la présente action a été laissée à son domicile et que ce n'est que le jour même du retour qu'il est revenu chez lui et qu'il a pu en prendre communication,

Qu'il serait alors allé chez l'Avocat du Demandeur le lendemain et qu'il y aurait laissé la copie de la présente action et qu'il aurait donné instruction à son avocat de comparaître et de plaider à la dite action.

Qu'ayant oublié de remettre la copie à son avocat, ce dernier aurait lui aussi oublié de comparaître

Qu'une motion aurait alors été présentée à la Cour Supérieure par son avocat, pour qu'il lui fut permis de comparaître en la présente cause mais que jugement était alors intervenu, par défaut, contre le défendeur

Que le défendeur avait un bon moyen de défense à cette action dont voici le résumé

Qu'il aurait loué vers le premier février mil-huit cent quatre vingt onze un logement et magasin sur la rue Notre Dame pour un an et qu'alors un des demandeurs l'aurait sollicité de laisser, ce logement et magasin et de louer de

de lui demander un autre magasin situé au coin des rues Notre Dame et des Seigneurs a raison de trente dollars par mois

Que le défendeur a consenti a louer ce magasin par bail mais a la seule condition que les dits demandeurs rempliraient les engagements qu'ils firent la et alors au défendeur en cette cause

Lui'entre autres choses les Demandeurs s'engagerent

1^o A faire gagner au défendeur une somme de treize cent a cinq mille dollars par année

2^o A donner au défendeur une partie de leurs assurances, et toutes les faillites dont ils auraient le controle

3^o A lui aider dans les transactions en affaires d'immeubles, soit par vente de leurs propriétés soit pour prêt d'argent par enf ou d'autres particuliers

4^o A prendre le dit défendeur comme Expert dans leurs cause d'expropriation de la rue Notre Dame Ouest, Cité de Montreal dit district.

Que s'est a cette dernière condition que le défendeur a signé le billet qui fait la base de la présente action.

Lui'aucun des dits engagements des demandeurs ne furent exécutés et qu'au contraire les demandeurs ont souvent nuí au défendeur dans l'exercice de ses opérations

Que le défendeur a subi des pertes considérables du fait que les demandeurs n'ont pas tenu leurs dits engagements.

Que ses propres engagements a lui défendeur ne devaient exister que par suite de l'exécution des engagements des demandeurs eux-mêmes.

Que les demandeurs n'ayant pas tenu ces engagements, le défendeur se trouve lui-même

lui-même décharger de ce qu'il aurait pu prendre à l'égard des demandeurs.

En conséquence le défendeur ne doit rien aux demandeurs et que la présente action est mal fondée

Pourquoy l'Opposant conclut à ce que le Jugement obtenu contre lui en cette Cause soit annulé à toutes fins que de droit et à ce que la présente action soit renvoyée, le tout avec dépens distraits au soussigné

Montréal 18 Octobre 1894
 Romulus Larrencleau
 Avocat de l'opposant

Louis Felix Larose défendeur en cette Cause étant assermenté dépose et dit que tous les faits énoncés en la dite opposition sont vrais à sa connaissance et a signé.

Louis Felix Larose

assermenté devant moi à Montréal
 ce dix huitième jour d'Octobre
 Mil huit cent quatre vingt quatorze

J. B. Allard
 C. C. S.

Opposition a Jugement

Proc. No. 15883
Lamm

No 1100

C. S. M.

A. Laporte & al
demandeurs

vs

L. F. Larose
defendeur

Opposition a Jugement

Accorde

24 Octobre 1894

par Hon Juge Lynch

J. C. S.

Recu
No 830

P23/E2,104

P23/E2,104

CITY OF ST HENRY

-----ooOoo-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING
ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----ooOoo-----ooOoo-----

TO THE MAYOR and COUNCIL
OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

We — the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J.Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

<i>Work to be done</i>	<i>Price</i>
9" x 12" Curbstone per running ft. laid on 6" concrete.....	60
Scoria block paving per square yard.....	3 50

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

Bastien & Valiquette
Contractors

Address *74 Rue Leherrieu*

CITY OF ST HENRY

-----oo0oo-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING
ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----oo0oo-----oo0oo-----

TO THE MAYOR and COUNCIL
OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J.Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

<i>Work to be done</i>	<i>Price.</i>
9" x 12" Curbstone per running ft. laid on 6" concrete.....	70¢
Scoria <i>Granite</i> Scoria block paving per square yard.....	\$ 25

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

James Cochrane

Contractor

Address

*30 Malabon St
Montreal*

P23/E2,104

CITY OF ST HENRY

-----ooOoo-----

FORM OF TENDER FOR SCORIA BLOCK PAVING
ON NOTRE DAME ST. FROM END OF ASPHALT PAVING TO G.T.R.BRIDGE.

-----ooOoo-----ooOoo-----

TO THE MAYOR and COUNCIL
OF THE CITY OF ST HENRY.

Gentlemen;

the undersigned hereby propose
and offer to make the scoria block paving and lay the curb
stone mentioned in the specification of your Engineer J.Emile
Vanier and to his entire satisfaction for the following prices:

<i>Work to be done</i>	<i>Price</i>	
9" x 12" Curbstone per running ft. laid on 6" concrete.....		90
Scoria block paving per square yard.....		4 00

MONTREAL, 24th. Oct. 1894.

Irnie Desormeaux et Charette

Contractor

Address *142 St Ferdina*
St Henri

No 5884

Rapport de J. Vanier
re prise de l'encuete
en bloc de soorie
pris du port -

J. Vanier

P23/E2,104

P 19 Oct 1884

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité
général du Conseil de la Cité de
St-Henri tenue à St-Henri au lieu ordinaire
des sessions du dit Comité, le dimanche le dix
neuvième jour de Octobre mil huit cent quatre
vingt quatorze conformément à la loi à laquelle
session sont présents son Honorables le
Maire J. Dagenais & M. M. les Echevins -
~~A. Delorme. A. Leduc. J. J. Aquin, Arrie Taillefer~~
W. La Roche, A. A. Bernard, J. P. Senechal & L. M. Senechal
formant un quorum sous la présidence de M.
le Maire

Il est ordonné et statué par résolution
du Comité général comme suit savoir

Résolu et adopté à l'unanimité qu'un montant
de \$25000⁰⁰ soit transféré de la Banque du Temple
à la Banque Jacques Cartier de St-Henri et
ce pour recouvrer les paiements des diverses
expériences. et que M. le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer un chèque de ce
montant.

Résolu et adopté à l'unanimité que le Greffier
soit autorisé de venir à la Compagnie des
Charrs Urbains de Montréal leur ordonnant
de donner le même service à St-Henri qu'à
Montréal en ce qui regarde l'entretien entre
chaque char.

Résolu et adopté qu'un compte de \$600⁰⁰
soit envoyé à la St-Henri Chemical Works
au lieu de \$300⁰⁰ et ce en vue d'une
commerce de manufacture.

Contre-signé

J. Senechal

et la séance est levée

J. Dagenais
Maire

No 5885

Rapport de Comité
Général du Conseil
du 19 Octobre 1894
produit et adopté
ce 24 Oct 1894

P23/E2,104

P23/E2,104

P. O. Box 921.

Montreal Water and Power Co.

IMPERIAL BUILDING.

Montreal, Oct. 24th, 1894. *189*

The Mayor & Councillors of the Town of St. Henry.,

St. Henry.

Gentlemen,

Replying to your Secretary's letter of Oct. 13th, we beg to say that owing to the fact that the Company is at present pushing to completion its plant, so as to insure in the near future a more perfected system than at present, we are desirous, if it is possible, of extending the payment on plant due to St. Cunegonde.

Under these circumstances our Board of Directors ask that a settlement be made with St. Cunegonde by a note ~~at~~ one year, with interest added, for the amount outstanding, and we would be prepared to give you our note, which would be accepted by St. Cunegonde when endorsed by you. We would therefore ask that you kindly consider the matter in Council at your first meeting, and we trust that you will be able to authorize settlement in this manner,

Yours faithfully,

Montreal Water & Power Co.

A. Carveth
Asst-Secy.

No 58 86

Lettre de la Montreal
Water & River Coy.
re Balance de \$100000

24. Dec 1894

281

02 13000 600 13100 13210000

Handwritten signature or initials

W. O. B. 451

P23/E2,104

P23/E2,104

MANUFACTURERS OF GLYCERINE.

St. Henri Chemical Company, Ltd.

OFFICE :—103 ST. FRANCOIS XAVIER STREET,

Montreal, October 3rd, 1894

Jules Beauchamp, Esq.

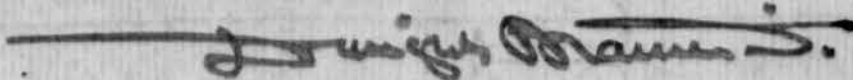
City Clerk & Treasurer,

St. Henri, P. Q.

Dear Sir;—

Your letter of September 12th, enclosing a copy of St. Henri City By-Law No. 81 was duly received, and has been the subject of much consideration. The special tax of \$300.00 is an entire surprise to us. It is true that our factory uses the waste soap lyes from soap works as one of the materials for making glycerine, although we manufacture ten times as much salt as we do this article; but we do no soap boiling or rendering or anything of the kind, nor employ any of the other processes mentioned in the By-Law, nor is there anything in or about our chemical works that makes them a nuisance, such as the By-Law is properly intended to affect. We think in fact that the same is not applicable to us. As you know, we have made no request to the municipal authorities for exemption, bonus or other favor, and are quite sure your Council does not wish us to pay this special and heavy tax if we are not really liable for it. We would suggest that they appoint a Committee to investigate the subject, or refer it to one or more experts in whom you have entire confidence, who will visit the works and decide whether the establishment is such a one as should pay the large amount in question.

Respectfully,



President.

P23/E2,104

No 5887

Lettre de la Sherrill
Chemicals Works
re ton d'affaires
ce 3 Oct/94

re votre courtoisie
du 24 Oct 94

Sherrill Chemicals Works

October 24, 1994

N^o 5888

Lettre du G^{er} de
la Cité de Montréal

demandant un
conseil sur quel article
il se base pour
demander le passage
de la rue Allouette par
la Cité de Montréal
M^{on}tréal le 24 Oct 94

Repondu à M. David
que le Seigneur a fait
don de ce terrain à
la Cité pour que
la dite Cité marchande
et entretienne la rue
pour la mettre plus
rapide à 1887

Montreal 20 Oct. 1894

Monsieur,

Avez-vous la bonté
de me dire sur quoi vous
avez appuyé pour dire
que Montréal est obligé de
payer la rue Allouette depuis
la rue N. Dame jusqu'au
Canal. N'a-t-elle été Con-
cédée que par Montréal depuis
l'achat de 10.000 pour
ce passage et que St-Henri,
St-Basile et St-Antoine
payeront le reste?

Une réponse par le Comité
d'Administration -
L. David

Procès-verbal de la session de Comité des
 Ville de Keewi, Égouts du Conseil de la Cité
 de Keewi tenue à Keewi au lieu
 ordinaire des sessions du dit Comité
 Mercredi le vingt quatrième jour
 de Janvier mil huit cent quatre
 vingt quatorze conformément à la
 loi à laquelle session sont présents
 MM. les membres J. J. Aguin &
 Wilfred Labiche formant un quorum.
 Il est ordonné et statué par résolution
 du Comité des Égouts comme suit
 savoir: —

Il est résolu que M. l'échevin
 Wilfred Labiche soit nommé président
 du Comité des Égouts du Conseil
 de la Cité de Keewi
 Wilfred Labiche

Comptroller
 L. J. Senecal
 Ass. Sec.

No 5889
Leana du Comite
de sa designt
nominaton
du president

24 Jan 1894

P23/E2,104

le 19/Oct/94

Liste des Personnes Anciens pour l'ordre Commerce et
Cherchez votre

1	Archambault A.	Notaire	1952	St. Jacques	payé	
2	Allard W.	Epicer	3791	M. Dame		✓
3	Amberlin	Dame jeune	egattier 128	St. Elizabeth	payé	
4	Archambault Albin	epicer	2101	St. Jacques		✓
5	Archambault A.	Medecin	3597	M. Dame		✓
6	Almonich L.	Marchand	3501			✓
7	Archambault Nap.	Glacé	68	attualer		✓
8	Aubry Martial	bocher	122	St. Ferdinand		✓
9	Allard + Roussow	Indanger		Montreal 135	St. Antoine	✓
10	Beaudoin Camille	friseur	3706	M. Dame		✓
11	Blain Nap. Fil.	Epicer	175	Beaudoin	payé	
12	Bawlette Louis	"	2334	St. Jacques		✓
13	du du	Boucher	"	"		✓
14	Barbeau Frs.	ferb. conneur	1744	"		✓
15	Bissonnette J. B.	avocat	3608	M. Dame	suspendu	
16	Bolduc Dame M.	chaussures	3671	"		✓
17	Bourdinas Frs.	March. Tailleur	3521	M. Dame	payé	
18	Briere Jo.	bocher	57	Bourget		✓
19	Crossard Jo.		143	St. Ferdinand		✓
20	Binette Jean B.	culp de viande	1149	St. Antoine		✓
21	Bates Legie			27 St. Paul		✓
22	Bastien Jo			2237 St. Jacques		✓
23	Baillangeon + Cie	printain		71 Ave. Delima	ne tient pas	
24	Coderre Louis	Avocat	1952	St. Jacques	suspendu	
25	Chavoine Pierre	Cie	2004	St. Jacques		✓
26	Chavoine Henry	bandon epicer				
27	Charette J.	Entrepreneur menuisier	142	St. Ferdinand		✓
28	Chapelais Belle	Alphonsine	2284	St. Jacques		✓
29	du du du			Chaussures		✓
30	Curon + Fries	bocher	2107	St. Jacques		✓
31	du du	epicer	-	-		✓

31	Charlebois A.	grain & foin	1924	S. Jacques	payé	
32	Cusson & Lacombe	ch. platier	38	du Parc	suspendu	
33	Choumard C.	ferme	3638	M. Dame	payé en compte	
34	Chesoin Pierre & Co	clausure	3604	"	✓	
35	Constantin A.J.	Mdsr sebs	3607	"	✓	
36	Chesoin Pierre & Co	clausure	3577	"	✓	
37	Charlebois T. & F. D.	bocher	9.5	Bouquet	Eus. St Pierre	✓
38	do do	Epicer	"	"	payé	
39	Chevalier H.A.	"	1707	S. Jacques	✓	
40	Cartier F.	Boulang. Cob	St Laurentine		payé vis	
41	Ceries	Laitier	St Laurent		vis	
	Charette Frank	bocher	coin	Agnes & S. Jacques		✓
42	Dequire Benjamin	grain & foin	1765	St Etienne	✓	
43	Daoust Berthelemi	epicer	65	St Philippe	✓	
44	Deslauriers G.	boutique	1992	S. Jacques	✓	
45	Dufort Henri	epicer	33	Langevin	payé af	✓
46	Desjardins	Quarrese tabac	88	St Marguerite	✓	
47	Dupont	so - su	St Elizabeth		payé af	✓
48	Dipocas	Calculus rotinier	1855	S. Jacques	en compte	✓
49	Demers	Victor Lachin	3679	M. Dame	✓	
50	do do	do agence	"	"	✓	
51	Daulne Edmond	fruit ybae	3591	"	✓	
52	Dore	Louis Lois & Charbon	3509	"	payé en compte	
53	David A.	Medecin	3499	"	suspendu	
54	Deschamps		30	Langevin	✓	
	Ethier B. & Fil.	Bois & Charbon	Langevin & St Etienne		ne tient pas	
55	Edson M. G.	Calpater	montreal		vis	
56	Fortier Charles	ferme	3789	M. Dame	✓	
57	Fichard Adolphe	bocher	75	St Marg.	M. Laberge	✓
58	Fantem Emery Sr.	"	59	Langevin	en compte	✓
59	Fantem Theop.	"	au do	M. Dame	✓	
	Fantem Emery Jr.	"	3677	M. Dame	✓	

65 Gauthier Amable fruit & Tabac 2 Languin ✓
 61 Groux Ludger larcher 3714 M^{lle} Dame ✓
 62 do do fruit & Tabac - - ✓
 63 Gauthier & Ledre plinthe 205 Beaudoin ✓
 64 Girou A. - 1869 5 Jacques ✓
 65 Geoffron Dame épicer 78 St Augustin ✓
 66 do do larcher - - ✓
 67 Germain J^s. tabac 74 R^{ue} Melina ✓
 68 Girouin Bruno forge 180 Luger ✓
 69 Gohier Beffarand - 112 Bourget page ✓
 70 Groux & Plante ~~algues~~ 653 St Paul ✓
 71 Germain J^s. agence de launderie 74 R^{ue} Melina ✓
 72 Groux M. t^écoupage voir ✓
 73 Girou Hubert cheam min ✓
 Geoffron Felix Regattas 311 St Ambroise ✓

74 Henrichon Moise vin & charbon 3643 M^{lle} Dame ✓
 75 Harper M. A. ^{de} salaison ^{de} 1651 5 Jacques ^{feuille} en compte ✓
 76 Hurlutise E. medecin 3590 M^{lle} Dame suspendu ✓
 77 Hardy Madame tabac 3642 11 do ✓
 78 Huotte M^{lle}. larcher 165 Beaudoin suspendu ✓
 79 Hughes Cook & Coy. suifferie (alattou) nuisance ✓
 Heel J. J. vin & Foug 3663 M^{lle} Dame en compte ✓
 80 Johnson J. B. epicer 160 St Elizabeth ✓

81 Lacasse Emie feb conv. 1991 St Jacques ✓
 82 Langevin J^s. épicer 3768 M^{lle} Dame ✓
 83 Lalonde D. unheptemer 47 Marin suspendu ✓
 84 Luvie J^s. medecin 2308 Jacques - ✓
 85 Lenoir A. clausse 2169 - ✓
 86 Lalonde & Co Meublier 2064 - ✓
 87 Lamane Damia fram & foin 1640 - ✓

87 Lachapelle J. medecin 3606 M'Donne suspendu en compte
 88 Lemieux L & F. marcl. Gaul. 3595 - attendue
 89 Loret Joseph pharmacien salarie
 90 Labelle Auguste mdz seche 3577 - paye Jos. Aubé
 91 Lauriault Optique clausures 3571 - demande de delai ✓
 92 Labreche Dame venue epicier 95 1/2 St-Aug. réclut \$100 ✓
 93 Lacoste Etienne epicier 58 Jugeon paye
 94 Lussier Jos. - 50 Lacroix paye
 95 Lhuin des Abattoirs Muisance ✓
 96 Lamoureux & Cie Colpt. Vinaigre Montreal vin ✓
 97 Lablanc & Marotte - 573 St-Jacq. - " ✓
 98 Labatt J Colpt de Biere Montreal " ✓
 99 Lefebvre Alderie Roseblum 114 ✓
 100 Languepepe Jos. 118 - ✓
 101 Leveillé Jos. - ✓
 Labelle & Lamoureux mdz seche vin ✓

102 Monpelt Gille Maire epattier 2114 St-Anthoise ✓
 103 Malette Feris pnt Sabas 1989 St-Jacques ✓
 104 Mc Cuff. J. medecin 2053 - suspendu
 105 Morgan John boucher 148 St-Mary ✓
 106 Mipe Arthur ent menuisier 572 Beaudoin suspendu
 107 Malo Abel epicier 3883 M'Donne ✓
 108 Martel & Ineotte lmt cordonne 45 Maria ✓
 109 Malette Dame venue pnt utas 3438 M'Donne ✓
 110 Montreal Ice exchange glace Montreal ✓
 111 Metropolitan Coy. colpt. - paye vin ✓
 112 Montreal Discount Coy. - " ✓
 113 Miran & Co Beaudoin - " ✓
 114 Masterman G. S.M. ann haine alatin ✓
 Miran - Martin boucher 1873 Jacques ✓
 Martin Biscuits St-Marys
 115 Ontario Cider Coy Montreal vin ✓
 Orsali Jos Boucher & ✓

P23/E2,104

	Paradis	J. A.	foins & grains	3376	M. Dame	✓
	und homme	Napoleon	regattes	3578	M. Dame	✓
	Phillips	Geo	colat & huile		Montreal	
114	Pouet	Dame Veuve	Eduard epier	60	St Philippe	✓
115	Ricard	L. A.	mael. seck	2007	St Jacques	✓
116	Rattenaude	Dame Veuve		66	St Marguerite	✓
117	Recreant	P.	epier	2103	St Jacques	noth
118	Reladeau	J.	Medecin	3059	"	suspendu
119	Raterson	A. E.		1924	St Jacques	✓
120	Rouls & Monfan	ent men. loul.			Wallen	ferme
121	Ruge		labier	3537	M. Dame	✓
122	Rapineau	L. G.	loucheur	3547	"	✓
123	Rilow	Dame Veuve	regattes	84	attuateur	✓
124	Pouet	Dame Veuve	medici	20	St Emelie	✓
125	Pivier	J.	regattes	58	St Augustin	✓
126	Pitchot	J. Daniel		80	Bouger	✓
127	Ricard	Etie	loucheur	277	St Ambroise	✓
128	Raymond	Lehene	"	3876	M. Dame	✓
129	Robert	L. Guy.	bois	3642	"	en enupt
130	Rudolph	L.	Maillem	3610	"	✓
131	Robidoux	W.	epier	56	Dujeon	page
132	Roy	D.	regattes	43	St Ambroise	✓
133	Riverside	Dee	Cap. Glace		Montreal	voir
	Rolland	Daniel	tabac		Com Jacques St Elizabeth	✓
134	Struthers	Thomas	epier	159	St Ferdinand	✓
135	Damie	Moise	loucheur	101	St Philippe	page
136	Damie	J. E.	clausmes	2015	St Jacques	✓
137	Seguin	W.	medecin	2009	"	suspendu
138	Damie	Leho	mds seck	3178	M. Dame	✓
139	Senecal	Fabien	claus	2193	St Jacques	✓
140	St Amere	J. B.	regattes	3381	M. Dame	✓
141	Stevenson	J. L.	Cameca a l'huile			✓
142	St Cyr	Mo	mael mubles	3378	M. Dame	✓
143	St Hingy	Chemical works				page suspendu
144	St Rime	Ens.	loucheur	97	Emelie	✓
	Simard	J.	Boucheur	2225	St Jacques	✓

~~Fleurbaey~~ ~~elles~~ ~~Place St-Henri~~

145	Toupin	Alphonse	toncher	71	St Philippe	payé	
146	Toby	Sauv	landyie	2017	St Jacques		✓
147	Judie	James	toncher	258	St Philippe	payé	
148	Lossier	Jos	epier	181	Beaudoin		✓
149	Thibault	G.	Apelin	3565	M. Dame		✓
150	Lossier	M.	epier	102	Bouyer	payé	
151	Tourette	P.	culmier	220	St Philippe		✓
	Taillefer	Edgar	tatae & boucherie				✓

152	Vincent	Eusebe	epier	1093	St Ant.		✓
153	Virginia	M. W.		3770	M. Dame		✓
154	Jean	Moise	agence	31	B. tuyen		✓
155	Vendette	J. N.	horloger	3384	M. Dame		✓
156	Vincent	P.	Calp & chunin				
	Valois	Dr. G.	182 attuater				suspendu

Revisé au 23 Fevrier 1895 par L.M.

N^o 5890

Lits des personnes
anciennes pour taxes de
Commerce volués &
chaque produit ce
24 Octobr 1894 &
23 Fevri 1895

P23/E2,104